Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 janvier et 28 février 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 12 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 12
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Hélène CORRE à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Henri JACKOWSKI à Madame Martine GERMA, Monsieur André KUCHCINSKI à Madame Violette DUFOUR, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Dominique REAL à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Samia SADOUNE à Madame Katy CLEMENT

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle VERNACK

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D1-DE

C060325_D1

RESSOURCES ET MOYENS

****

Estevelles : installation d'un conseiller communautaire

Conformément au Code électoral et à l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2024, des élections municipales partielles de la commune d'Estevelles ont eu lieu les 12 et 19 janvier 2025.

En conséquence, il convient de procéder à l'installation d'un conseiller communautaire représentant la commune d'Estevelles.

Après en avoir pris connaissance,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Déclare installer dans sa fonction de conseillère communautaire représentant la commune d'Estevelles :

Commune	Nom - Prénom
ESTEVELLES	Mme Martine CHWICKO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 janvier et 28 février 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 12 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 12
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Hélène CORRE à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Henri JACKOWSKI à Madame Martine GERMA, Monsieur André KUCHCINSKI à Madame Violette DUFOUR, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Dominique REAL à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Samia SADOUNE à Madame Katy CLEMENT

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle VERNACK

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D2-DE

C060325_D2

RESSOURCES ET MOYENS

****

Estevelles : élection d'un membre au Bureau

Conformément au Code électoral et à l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2024, des élections municipales partielles de la commune d'Estevelles ont eu lieu les 12 et 19 janvier 2025.

En conséquence, il y a lieu d'élire un représentant d'Estevelles au Bureau Communautaire.

Pour mémoire :

- l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales rappelle que « le Bureau de l'EPCI est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et d'un ou plusieurs membres ».

- l'article 7 des statuts de la Communauté dispose au 2ème alinéa que « chaque commune adhérente à la Communauté d'Agglomération bénéficie d'un représentant au Bureau ».

Il est procédé à l'appel à candidatures,

Pour la commune d'Estevelles est seule candidate :

- Mme Martine CHWICKO.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Proclame :

Mme Martine CHWICKO déléguée de la commune d'Estevelles ayant obtenu 84 voix, soit la majorité absolue, est déclarée élue dans sa fonction de membre du Bureau.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D3-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 janvier et 28 février 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 12 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 12
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Hélène CORRE à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Henri JACKOWSKI à Madame Martine GERMA, Monsieur André KUCHCINSKI à Madame Violette DUFOUR, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Dominique REAL à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Samia SADOUNE à Madame Katy CLEMENT

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle VERNACK

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D3-DE

C060325_D3

RESSOURCES ET MOYENS

****

Estevelles : Modification de la désignation d'un conseiller communautaire au sein de la commission ressources et moyens

Le Conseil communautaire a, par délibération du 7 juillet 2020, décidé de constituer quatre commissions :

- Attractivité du Territoire,
- Développement Durable,
- Développement Social,
- Ressources et Moyens,

et fixé, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, leur composition.

Ces commissions ont pour mission d'analyser les politiques actuelles dans leurs domaines de compétence respectifs, de proposer des inflexions ou la création de nouvelles politiques.

Suivant l'organisation des élections d'Estevelles en dates des 12 et 19 janvier 2025, il y a lieu de modifier la composition de la Commission Ressources et Moyens et d'y installer Mme Martine CHWICKO.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle :

- Mme Martine CHWICKO au sein de la Commission Ressources et Moyens.

La liste est ainsi modifiée :

- **<u>Commission chargée des Ressources et des Moyens</u> : 22 membres**

	NOMS PRÉNOMS
1	ALEXANDRE Jean-Marie
2	CANIVEZ Patrick
3	CHWICKO Martine
4	DARRAS Jérôme
5	DERNONCOURT Daniel
6	DESMARETZ Arnaud
7	FINEZ Sabine
8	FRANCKE Nicolas
9	HOUZIAUX Jeanne
10	IDYOUSSEF Abdeljalil
11	KUCHCINSKI André
12	LA GRANGE Philippe
13	LEJEUNE Yvon

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D3-DE

14	MARTIN Brigitte
15	MEPHU NGUIFO Laure
16	PEDOWSKI Christian
17	PETIT Brigitte
18	RUSIN Sophie
19	SPRIMONT Christian
20	STIEVENARD Christine
21	TENTELIER Vincent
22	VISEUX Maurice

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D4-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 janvier et 28 février 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 12 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 12
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Hélène CORRE à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Henri JACKOWSKI à Madame Martine GERMA, Monsieur André KUCHCINSKI à Madame Violette DUFOUR, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Dominique REAL à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Samia SADOUNE à Madame Katy CLEMENT

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle VERNACK

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D4-DE

C060325_D4

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Port Fluvial de Harnes : tarifs 2025

Ports de Lille, en leur qualité de sous-délégataire pour la gestion du Port fluvial de Harnes jusque 2030, proposent pour validation la grille tarifaire de l'année 2025.

Ces tarifs connaissent une hausse de 3,8 % le tarif de la redevance domaniale passant de 5 € HT/m²/an à 5,19 € HT/m²/an en raison de l'indexation annuelle sur l'ICC (Indice du coût de la Construction).

Ces tarifs en euros HT sont les suivants :

1- Tarifs des redevances domaniales en € HT / m² / an

Port d'Harnes 5,19 €

2- Coefficient de pondération sur loyer

- terrain "accès direct voie d'eau" 1,2
- terrain à conforter (non viabilisé) 0,7

3- Engagement minimum de recours à la voie d'eau

a) vrac, matériaux de construction, autres :
tonne : 2,5 t / m² / an

b) produits manufacturés hors (a)
tonne : 1,5 t / m² / an

L'unité de mesure de l'engagement pourra varier en fonction de la nature des produits / marchandises transportés

c) m3 : X m3 / m² / an

d) conteneurs : nbr evp / an (1 evp = 10 tonnes)

Incitation financière si dépassement de l'engagement minimal *
** (terrains sans accès direct à la voie d'eau)*

si tonnage réalisé (TR) par rapport à l'objectif (T0) :

R =	TR X 100 / TO	101 ≤ R < 110 %	ristourne de : 4%
		110 ≤ R < 120 %	8%
		120 ≤ R < 130 %	12%
		130 ≤ R < 140 %	16%
		140 ≤ R	20%

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D4-DE

4- Pénalité sur tonnage voie d'eau non réalisé

conventions antérieures au 1° janvier 2014 :

Volume contractuel - Volume réalisé x 0,31 € par tonne non réalisée de l'engagement contractuel

conventions signées à partir du 1° janvier 2014 :

a) sur engagement minimum de 2,5 t / m² / an :
Volume contractuel - Volume réalisé x 0,32 € par tonne non réalisée de l'engagement contractuel
b) sur engagement minimum de 1,5 t / m² / an :
Volume contractuel - Volume réalisé x 0,51 € par tonne non réalisée de l'engagement contractuel

Pour les autres unités, les pénalités seront appliquées selon un calcul similaire.

5- Redevance de quai

0 à 50 000 tonnes :	de 0,29 € à 0,35 € HT / tonne
50 001 à 100 000 tonnes :	de 0,21 € à 0,25 € HT / tonne
au-delà de 100 000 tonnes :	de 0,17 € à 0,19 € HT / tonne

Décompte des tonnages par client et par année civile

6- Redevance Colis lourds

Redevance fixe à l'unité

Colis de 0 à 10 t	71,51 €	HT / unité
Colis de 11 à 40 t	157,85 €	HT / unité
Colis de 41 à 85 t	223,22 €	HT / unité
Colis de 86 à 180 t	330,52 €	HT / unité
Colis de plus de 180 t	423,02 €	HT / unité

Redevance proportionnelle 6,14 € HT / tonne
Colis de toutes catégories - Cette redevance s'ajoute à la précédente
Manutention effectuée par l'usager avec ses propres moyens, stockage sur quai n'excédant pas 48 heures

7- Stationnement bateau à quai

Stationnement hors période d'opération de manutention fluviale :
Pénalité de 225,70 € HT / demi-journée / bateau

8- Indexation

Ces tarifs augmenteront le 1er janvier de chaque année proportionnellement à l'évolution de l'indice du coût de la construction (ICC) du 2 ème trimestre (base100 au 4 ème trimestre 1953)
Evolution entre l'indice N-2 et l'indice N-1 applicable au 1er janvier de l'année N

9- Marge commerciale

marge de manœuvre commerciale de +/- 20 %

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D4-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 20/02/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les tarifs présentés par la CCIR Hauts de France (Ports de Lille) en sa qualité de sous-délégataire du service du port fluvial de Harnes au titre de l'année 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D5-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 janvier et 28 février 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 12 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 12
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Hélène CORRE à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Henri JACKOWSKI à Madame Martine GERMA, Monsieur André KUCHCINSKI à Madame Violette DUFOUR, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Dominique REAL à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Samia SADOUNE à Madame Katy CLEMENT

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle VERNACK

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D5-DE

C060325_D5

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Zac Centralité / Lens
Appel à promoteurs / concepteurs pour la construction du lot Dumortier
Attribution et engagement des formalités

Lors de la table ronde du 12 Avril 2023, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a organisé, en partenariat avec la Ville de Lens, un appel à promoteurs / concepteurs sur le lot Dumortier identifié dans le périmètre de la ZAC Centralité à Lens, rue Paul Bert, face au Louvre-Lens.

Ce lancement a permis de mettre en avant l'attractivité du territoire en réunissant une cinquantaine d'investisseurs.

Le programme prévisionnel de construction se décompose en la réalisation d'un ensemble d'environ 50 logements en accession (sociale ou libre) avec un rez-de-chaussée actif sur la rue Paul Bert.

La remise des candidatures a permis de retenir 3 candidats sur les 8 déposées à l'issue du jury du 16 Juin 2023. Les offres des 3 candidats ont été remises le 14 septembre 2023. A l'issue de l'oral du 10 novembre 2023, le groupement Kaufman & Broad / GBL Architectes a été retenu.

L'année 2024 a permis de mettre au point le Permis de Construire (PC) qui sera déposé au plus tard au 1er trimestre 2025. Le lancement commercial est prévu les 21 et 22 Mars 2025.

Aussi, il convient de délibérer pour autoriser la cession d'un terrain partiellement bâti, d'environ 5 518 m² avant arpentage, correspondant au Lot Dumortier.

Le prix de vente serait de 106 € H.T. / m² de surface de plancher (SDP) soit un prix global arrondi à 410.000 € H.T. pour les 3 854 m² environ de SDP du projet envisagé. Tous les frais (Notaire, TVA le cas échéant,…) liés à cette cession seraient à la charge de l'acquéreur, hormis les frais de géomètre à la charge du vendeur.

L'acquéreur supportera le coût de démolition des biens bâtis érigés sur le terrain.

Il est précisé qu'une partie de l'emprise à céder est en cours d'acquisition auprès de la ville de Lens. L'acte de transfert de propriété doit intervenir ces tous prochains jours.

Vu l'évaluation de la Direction Départementale des Finances Publiques en date du 27/11/2024 et référencée 2024-62498-78431,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 20/02/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

82 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Approuve le choix du lauréat de la procédure de la consultation.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D5-DE

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer, avec le promoteur Kaufman & Broad, dont le siège social est situé 238, boulevard Georges Clémenceau à Marcq-en-Baroeul (59700), ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, une promesse unilatérale de vente puis l'acte de cession relatifs au lot Dumortier de la ZAC Centralité, dont l'emprise foncière partiellement bâtie, de 5 518 m² environ avant arpentage, est référencée section AI n^{os} 23, 24, 25, 26, 603, 604 et 800 au cadastre de la ville de Lens et à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de l'immeuble.

Le prix de vente est fixé à 106 € H.T. / m² de surface de plancher (SDP) arrondi à 410.000 € H.T. pour les 3.854 m² de SDP du projet envisagé.

Tous les frais (Notaire, TVA le cas échéant,…) seront supportés par l'acquéreur, hormis les frais de géomètre qui seront à la charge du vendeur.

L'acquéreur supportera le coût de démolition des biens bâtis érigés sur le terrain.

La présente autorisation est conditionnée par la maîtrise totale de l'emprise reprise ci-avant par l'établissement intercommunal.

La vente du Lot Dumortier objet de la présente délibération devra être intervenue dans le délai de 36 mois à compter de ce jour. Au-delà, l'accord relatif à cette cession sera réputé caduc.

Le montant de la recette sera versé au budget annexe « Action Economique » sur l'autorisation d'engagement « CENTRASTOCK 2019 ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D6-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 janvier et 28 février 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 12 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 12
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Hélène CORRE à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Henri JACKOWSKI à Madame Martine GERMA, Monsieur André KUCHCINSKI à Madame Violette DUFOUR, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Dominique REAL à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Samia SADOUNE à Madame Katy CLEMENT

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle VERNACK

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D6-DE

C060325_D6

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Appel à projets relatif aux projets d'envergure régionale (PER) du SRADDET des Hauts-de-France
Dépôt de projets

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) des Hauts-de-France a été adopté par le Conseil régional en assemblée plénière du 30 juin 2020 et approuvé par arrêté préfectoral le 4 août 2020.

La loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dispose que les SRADDET doivent être modifiés pour prendre en compte les évolutions législatives notamment sur la question du Zéro Artificialisation Nette (ZAN). La Région a ainsi délibéré sur le lancement de la démarche de modification de son SRADDET le 23 juin 2022.

La loi du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux est venue compléter la loi précitée (surface minimale communale, conférence régionale de gouvernance (CRG) de la politique de réduction de l'artificialisation des sols, création d'une enveloppe mutualisée pour les projets d'envergure nationale et européenne (PENE)…) et a introduit la possibilité de réserver une part de la consommation d'espaces pour des projets d'envergure régionale.

Suite aux différentes phases de consultation légale, le SRADDET modifié a été présenté et adopté en séance plénière du Conseil régional du 21 novembre 2024.

Pour la période 2021-2031, une enveloppe mutualisée de 1335 hectares est ainsi dédiée à des projets d'envergure régionale (PER) des territoires de la région Hauts-de-France.

Cette enveloppe a pour objectif de soutenir l'implantation d'activités économiques qui contribuent à la réindustrialisation, la décarbonation, au développement des filières d'avenir ainsi qu'au report modal et à l'utilisation de la voie d'eau pour les implantations le long du réseau fluvial à grand gabarit.

Comme outil de solidarité régionale, cette enveloppe mutualisée au bénéfice des territoires de la région Hauts-de-France soutient également les projets de recomposition spatiale rendus nécessaires par le recul du trait de côte d'ici 2031, des projets liés à l'adaptation des territoires exposés à des risques naturels et pour les zones de stationnement directement liées aux conséquences du BREXIT.

Afin de sélectionner les projets d'envergure régionale, la région Hauts-de-France a lancé un appel à projets.

Rappel des éléments techniques de l'appel à projets

1. Modalités de candidature et sites candidats au titre des Projets d'envergure régionale (PER)

La modification du SRADDET approuvée par le conseil régional lors de sa séance du 21 novembre 2024 définit la procédure de sélection des Projets d'Envergure Régionale (PER) sous la forme d'appel à projets.

Le SRADDET précise que les candidatures sont déposées par les structures porteuses de SCoT auprès de la Région.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D6-DE

Des engagements par délibération sont requis de la part de :

- La structure porteuse du SCoT,
- Les communautés d'agglomération au titre de leur compétence en matière de développement économique
- La commune concernée ayant la compétence en matière d'urbanisme

a. Contenu du dossier technique

- Le contenu du dossier technique est précisé dans l'annexe B de la délibération du 21 novembre 2024 portant modification du SRADDET.
- Les projets présentés doivent être mis en œuvre sur la période 2021-2030 avec une obligation de démarrage des travaux entre le 1 er janvier 2021 et le 31 décembre 2030.
- Le dossier technique doit comprendre notamment les informations suivantes :
  - La stratégie économique de l'EPCI en articulation avec le SCoT
  - La description du projet
  - La nécessité de consommation d'ENAF
  - Les procédure(s) d'urbanisme engagée sur le site (Dispositions du PLU(i), ZAC, autorisation d'urbanisme, déclaration d'ouverture de chantier s'il y a lieu.
  - Accessibilité du lieu, caractère innovant et vertueux du projet
  - Calendrier, … etc.

b. Calendrier prévisionnel du premier appel à projets

- **La date limite de dépôt du dossier technique de candidature est fixée au 28 février 2025 (**avec possibilité de transmettre les délibérations jusqu'au 31 mars au plus tard sous réserve d'une lettre d'engagement du représentant des collectivités avant le 28 février)
- **Mai 2025 : Sélection des projets par l'exécutif régional**
- Avis de la « Conférence régionale de gouvernance de la consommation foncière » sur les PER sélectionnés - Lancement de la procédure de modification du SRADDET (Pour être opposable les PER doivent être inscrits dans le SRADDET)
- Novembre 2025 : Approbation de la modification du SRADDET

c. Catégorie de projets éligibles aux PER et sites candidats au sein du territoire de l'agglomération de Lens Liévin

Suite à la concertation menée entre l'EPCI et le SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin, les projets présentés seraient éligibles à deux types de Projets d'envergure régionale définis dans la règle générale 14 du SRADDET.
Il s'agit de projets de développement économique qui contribuent au report modal et à la réindustrialisation *:*

- **Projets contribuant au report modal et à l'utilisation de la voie d'eau pour les implantations le long du réseau fluvial à grand gabarit.**
  - A ce titre les extensions du parc d'activités de la Motte du Bois (88 ha) à Harnes et Annay-sous-Lens et de la zone d'activité « La Gare d'Eau » dite aussi « Quai d'Annay » (7,7ha) à Annay-sous-Lens entrent dans cette catégorie. Le développement de ces sites s'appuie et valorise le déploiement du report modal par l'utilisation du canal à grand gabarit de la Deûle. Ces projets ont but aussi de promouvoir la filière « agriculture / alimentation » (Extension du site McCain) et la filière « matériaux / économie circulaire » (Installations de recyclage)

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D6-DE

- **Projets contribuant à la réindustrialisation et à la décarbonation** (mobilité durable, digital, énergie, matériaux/économie circulaire, construction hors site, bioéconomie, santé, agriculture/alimentation, spatial et défense).
  - A ce titre le projet d'extension du Parc d'activité des Jardins de l'Artois à Aix-Noulette et Bully-les-Mines) sur une emprise de 39 ha entre dans cette catégorie. Les sites de la Motte du Bois et de la Gare d'Eau entrent également dans cette catégorie (voir ci-dessus)

Compte tenu de la cohérence des projets de la Gare d'Eau, de la Motte du Bois et des Jardins de l'Artois avec les objectifs du SRADDET et l'AAP, il est proposé une prise à charge au titre des PER des opérations suivantes et à hauteur de :

100% pour la Gare d'eau
80% pour la Motte du Bois
60% pour les Jardins de l'Artois

Appel à projets PER	Superficie (ha) 2021-2030	Part PER (%)	Part du compte foncier du territoire (%)	Part du compte foncier du territoire (ha)	Part PER (ha)
Gare d'eau	7,7	100	0	0	7,7
Jardin de l'Artois	39	60	40	15,6	23,4
Motte du bois	88,85	80	20	17,77	71,08
TOTAL	135,55	/	/	33,37	102,18

2. L'enjeu régional de la création des équipements hospitaliers

La modification du SRADDET a retenu comme projets dans le domaine de la santé la production de médicaments ou la production de solutions décarbonées pour les appareillages médicaux. Les activités de la filière santé et les infrastructures hospitalières ne sont donc pas qualifiées de PER.
Or, le secteur hospitalier est un secteur fortement pourvoyeur d'emplois. En outre, il répond non seulement à des enjeux économiques d'avenir importants liés à la santé mais aussi à des enjeux sanitaires essentiels pour la population des Hauts-de-France.
Les filières éligibles aux PER pourraient donc être complétées afin d'intégrer la modernisation des infrastructures hospitalières. L'agglomération de Lens Liévin est particulièrement concernée par la **création du Nouvel Hôpital Métropolitain de l'Artois de l'Artois à Loos-en-Gohelle et Lens** (emprise foncière de 27 ha).

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 20/02/2025

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D6-DE

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autoriser, au titre de la compétence développement économique de l'EPCI, le Syndicat Mixte du SCoT de Lens Liévin Hénin Carvin à :

- Déposer le dossier de candidature technique, réalisé avec les services de l'agglomération et les communes concernées, à l'appel à projets de la région relatif aux projets de :
  - l'extension du parc d'activités de la Motte du Bois à Harnes et Annay-sous-Lens,
  - l'extension du parc d'activités de la Gare d'Eau à Annay-sous-Lens,
  - l'extension du parc d'activités des Jardins de l'Artois à Aix-Noulette et Bully-les-Mines.

- Demander que soit étudiée l'inscription comme projets d'envergure régionale les créations d'infrastructures hospitalières, compte tenu de leurs enjeux tant sur les plans économique que sanitaires pour la région ; et plus particulièrement le projet de construction du Nouvel Hôpital Métropolitain de l'Artois à Loos-en-Gohelle / Lens.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D7-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 janvier et 28 février 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 12 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 12
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Hélène CORRE à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Henri JACKOWSKI à Madame Martine GERMA, Monsieur André KUCHCINSKI à Madame Violette DUFOUR, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Dominique REAL à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Samia SADOUNE à Madame Katy CLEMENT

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle VERNACK

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D7-DE

C060325_D7

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Société VIEDAUTO - Aide financière de la CALL

VIEDAUTO est une société spécialisée sur le marché de la vente de véhicules d'occasion s'adressant aux particuliers. Cette SARL, installée depuis 2021 parc de la croisette à Lens, compte un salarié. Ce marché représente plus de 5 millions de véhicules vendus chaque année. Parmi ces ventes plus de 52 % sont réalisés par des professionnels, et ce segment est en croissance.

Les méthodes d'achat des particuliers ont considérablement évolué ces dernières années, notamment après la pandémie de COVID-19. Désormais, 9 fois sur 10, les premiers échanges se font à distance, ce qui complexifie davantage la prise de décision pour les professionnels dans le rachat de véhicules. Cette évolution souligne la nécessité d'adapter les outils et les processus pour répondre aux nouveaux défis du marché.

Cette société souhaite donc développer ses activités en visant désormais les professionnels et créer une plateforme digitale, appelée Vovoo, les aidant à vendre et acheter une voiture en partageant des informations sur son état, sa valeur sur le marché et sa conformité administrative. La création de cette plateforme digitale induit la conception et le développement d'une application spécifique. Cet investissement est de l'ordre de 125 160 €, 9 créations d'emplois sont attendues sur les trois prochaines années.

En vertu de son dispositif d'aide au développement des TPE, conventionné avec la Région Hauts-de-France, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pourrait accompagner ce projet pour un montant de 25 000 €, correspondant à 20 % des dépenses éligibles (investissements incorporels réalisés).

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 20/02/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'accompagner financièrement le développement de la société VIEDAUTO, ou toute autre société s'y substituant, installée 6 rue Léon Droux, parc d'activités de la croisette à Lens (62300), par l'octroi d'une subvention de 25 000 €.

Autorise le Président à signer avec la société VIEDAUTO, ou toute autre société s'y substituant, la convention et tout acte y afférents.

Précise que les crédits nécessaires d'un montant de 25 000 € sont prévus au budget 2025 sur l'imputation : Budget principal/investissement/ligne de crédit 11480.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D7-DE

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D9-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 janvier et 28 février 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 12 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 12
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Hélène CORRE à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Henri JACKOWSKI à Madame Martine GERMA, Monsieur André KUCHCINSKI à Madame Violette DUFOUR, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Dominique REAL à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Samia SADOUNE à Madame Katy CLEMENT

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle VERNACK

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D9-DE

C060325_D9

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Aires d'accueil des gens du voyage
Mise à jour du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage

Rappel du contexte :

Le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDHAGV) offre un cadre évolutif destiné aux EPCI et prend en compte les spécificités de leur territoire. Il doit favoriser la prise en compte des besoins des gens du voyage dans les politiques d'habitat.

Rendu obligatoire par la loi du 5 juillet 2000, relative à l'accueil des gens du voyage, il fixe les secteurs géographiques d'implantation, ainsi que la capacité des aires d'accueil permanentes, des aires de grand passage et des terrains familiaux locatifs aménagés et implantés dans les conditions prévues à l'article L. 444.1 du code de l'urbanisme.

Élaboré par la Préfecture et le Conseil départemental, approuvé en 2019, il est révisable tous les 6 ans. Les dispositions de la loi prévoient, parmi les formalités préalables à l'adoption du schéma actualisé, l'avis de l'organe délibérant de l'EPCI compétent de par la loi. L'objectif pour les institutions en charge du dossier, et de permettre l'approbation du schéma actualisé pour la fin du premier trimestre 2025.

Les orientations du nouveau schéma sont les suivantes :

- dimensionner les besoins en termes d'aires d'accueil et de grand passage au regard notamment des stationnements illicites constatés,
- harmoniser le fonctionnement des aires,
- prendre en compte les situations de sédentarisation des personnes issues de la communauté des gens du voyage et développer une offre d'habitat adapté,
- mettre en place des actions permettant de faciliter la scolarisation des enfants, l'accès au droits, l'insertion professionnelle des personnes issues de la communauté des gens du voyage et mieux prendre en compte, dans les aires, les situations de perte d'autonomie et de handicap.

La transition entre le SDAHGV 2019-2024 et le SDAHGV 2025-2030 :

Pour notre territoire, le SDHAGV 2025-2030 reprend, tout comme pour l'ancien schéma, les obligations d'aménager :

- 4 aires d'accueil permanentes (AAP) pour un total de 114 places,
- 1 aire de grand passage (AGP) commune avec la CAHC,
- l'aménagement de terrains familiaux locatifs ou habitat adapté à hauteur de 30 places (au lieu de 40 précédemment).

Conséquences en cas de non-conformité avec les obligations :

En cas de non-conformité avec les obligations qui lui incombent par le présent schéma, l'EPCI ne peut prétendre aux dispositions de l'article 9 de la loi du 05 juillet 2000 relative à l'interdiction de stationnement des gens du voyage.

Amélioré par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, le dispositif permet désormais néanmoins aux communes dotées d'une aire permanente d'accueil, de terrains

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D9-DE

familiaux locatifs ou d'une aire de grand passage conforme, et bien que l'EPCI auquel elle appartient n'ait pas satisfait à l'ensemble de ses obligations, de demander au préfet de mettre en œuvre la procédure administrative de mise en demeure et d'évacuation forcée en cas d'occupation illégale troublant l'ordre public.

Afin d'assurer la réalisation des obligations mises à la charge des collectivités territoriales, la loi a également prévu une procédure de substitution de l'État, en cas de défaillance des collectivités concernées.

Les orientations du SDAHGV 2025-2030 :

EPCI	SDAHGV 2019-2024						**SDAHGV 2025-2030**		
	AAP Aires (Places)		AGP Aires (Places)		TFL/HA Aires (Places)		**AAP** Places	**AGP** Places	**TFL/HA** Places
	Prescriptions	Réalisations	Prescriptions	Réalisations	Prescriptions	Réalisations	**Prescriptions**		
Communauté d'agglomération de Lens-Liévin	4 (114)	4 (114)	1 (200)	1 (200) Provisoire	2 (40)	0 (0)	**114**	**200**	**30**
Communauté d'agglomération Hénin-Carvin	6 (121)	3 (59) 2 (40) en cours			3 (45)	1 (15)	**121**		**30**

- Les aires d'accueil permanentes (AAP) sont des équipements aménagés pour le stationnement des familles de gens du voyage itinérantes,
- les aires de grand passage (AGP) sont destinées à l'accueil de groupes de voyageurs composés de 50 à 200 caravanes, se déplaçant sous l'autorité d'un responsable de groupe, et dont l'habitat traditionnel est constitué de résidences mobiles,
- Le terrain familial locatif (TFL) est un terrain sur lequel la caravane constitue l'habitat permanent. Il se compose a minima d'un espace de stationnement pour les caravanes et leur véhicule tracteur et d'un équipement sanitaire,
- L'habitat adapté (HA) désigne un équipement répondant aux besoins de familles gens du voyage qui souhaitent habiter dans un lieu fixe tout en conservant un mode de vie en caravane. L'habitat adapté est une forme évoluée du terrain familial locatif. Il se compose d'un espace de stationnement et d'un bâti constitué d'une pièce de vie et de sanitaires. Il permet aux gens du voyage de bénéficier des aides au logement.

Les modalités de mise en place de l'AGP définitive mutualisée sont en cours de discussion entre les deux EPCI (CALL et CAHC).

S'agissant de l'habitat adapté, les terrains familiaux peuvent également être issus d'offres privées dont les propriétaires sont privés (gens du voyage ou non) et les locations sont de fait privées.

Le nouveau schéma priorise 4 axes de travail au travers de fiches action:

Axe 1 - aires d'accueil et aires de grand passage :

Fiche action 1 :assurer le bon fonctionnement des aires d'accueil permanentes,
Fiche action 2 : travailler le volet social dans la gestion des aires d'accueil.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D9-DE

Axe 2- l'habitat adapté :

Fiche action 1 : déterminer et territorialiser des objectifs de développement de l'habitat adapté en partant des besoins des familles sédentarisées dans le Pas-de-Calais,
Fiche action 2 : poursuivre la mobilisation des acteurs locaux sur l'Habitat Adapté,
Fiche action 3 : lever les freins à la production de l'offre.

Axe 3 - l'accompagnement social : travail sur la scolarisation, l'insertion professionnelle et l'accompagnement à la perte d'autonomie et au handicap ainsi que l'accès au soin et la prévention « santé »

Renforcer l'accès aux soins et l'accompagnement de la perte d'autonomie et du handicap des publics gens du voyage :

Fiche action 1 : conforter l'adaptation au handicap et à la perte d'autonomie des aires d'accueil,
Fiche action 2 : outiller les acteurs de l'accompagnement des gens du voyage et sensibiliser les acteurs du droit commun « handicap et perte d'autonomie »,
Fiche action 3 : renforcer l'accès aux soins des publics gens du voyage.

Mener des actions permettant de favoriser la scolarisation des enfants :

Fiche action 1 : poursuivre les actions liées à la scolarisation et la médiation culturelle,
Fiche action 2 : faciliter la scolarisation des enfants par des actions spécifiques dédiées menées en lien avec le ministère de l'Education nationale.

Favoriser l'insertion professionnelle :

Fiche action 1 : promouvoir l'insertion professionnelle et l'emploi,
Fiche action 2 : développer les synergies entre acteurs et favoriser les initiatives d'« aller vers ».

Axe 4- Gouvernance et communication

Fiche action 1 : mobiliser les Élus locaux par des temps forts annuels,
Fiche action 2 : poursuivre les missions de l'animateur-coordinateur du schéma.

Bilan et mise en œuvre :

Le bilan du SDAHGV 2019-2024 fait apparaître que les communes et la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin se sont attachées à répondre aux exigences réglementaires en matière d'aires d'accueil permanentes.

Quant à l'aire de grand passage, des discussions sont engagées avec la CAHC afin d'avancer sur ce dossier commun.

Enfin s'agissant des terrains familiaux locatifs/habitat adapté, les prescriptions nouvelles ont été revues à la baisse (30 emplacements au lieu de 40). L'ambition est réelle et les élus communautaires souhaitent s'inscrire dans les orientations fixées par la loi.

A ce sujet, une étude a été diligentée. Elle a permis :

- l'élaboration d'un diagnostic de l'ensemble des ménages sédentarisés sur les AAP de la collectivité,
- le développement de 4 scénarii allant de la reconversion des aires d'accueil actuelles en TFL, en passant par la création pure de TFL en site propre, la création de lotissements de logements spécifiques ou enfin par le relogement des familles dans le parc social existant.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D9-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L 5216-5 notamment,

Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 modifiée relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

Vu la délibération du Conseil Communautaire D/6 en date du 29 janvier 2019,

Vu l'examen du projet de révision du schéma par la commission consultative départementale du 8 janvier 2025 qui fera l'objet d'un avis définitif après retour des délibérations des communes et EPCI concernés,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 20/02/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Emet un avis favorable au projet de révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAHGV) pour la période 2025-2030,

Autorise le Président ou son représentant à fédérer les actions de la collectivité dans les démarches d'aménagement qui découleront du SDAHGV ainsi que pour poursuivre les discussions avec les représentants de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin pour ce qui concerne la réalisation et la gestion de l'aire de grand passage.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 janvier et 28 février 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 12 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 12
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Hélène CORRE à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Henri JACKOWSKI à Madame Martine GERMA, Monsieur André KUCHCINSKI à Madame Violette DUFOUR, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Dominique REAL à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Samia SADOUNE à Madame Katy CLEMENT

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle VERNACK

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D10-DE

C060325_D10

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Rapport sur la situation en matière de Développement Durable de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Suite à la publication du décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 », les collectivités territoriales, les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants sont soumis à l'obligation d'élaborer un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable et de le présenter préalablement au Rapport d'Orientation Budgétaire.

Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens afin de favoriser une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

Mis en œuvre depuis plusieurs années au sein de notre collectivité, ce rapport porte sur le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de notre collectivité, sur le bilan des politiques publiques et des programmes mis en œuvre par la CALL sur son territoire.

Les différentes thématiques constituant le rapport :

A) Le fonctionnement interne des services :
- une stratégie d'amélioration continue pour les ressources internes,
- la mutualisation avec les communes.

B) Les actions menées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et envers sa population :
- une politique de mobilités attractive et engagée,
- une politique économique durable,
- une politique des services urbains et d'écologie urbaine,
- une politique de communication, sensibilisation et de cohésion sociale,
- une politique d'amélioration du cadre de vie, d'attractivité du territoire, de préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- une politique de l'habitat durable au service du développement urbain,
- une politique de développement territorial durable,
- la gouvernance au sein de l'agglomération de Lens-Liévin.

Le rapport rend compte et met en perspective la progression de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin vers le développement durable au travers de ses 5 finalités :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources,
- Épanouissement de tous les êtres humains,
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

L'élaboration de ce rapport a été réalisée à partir des contributions des services de la Communauté d'Agglomération sur les actions menées pour la période couverte par le deuxième semestre 2023 et le premier semestre 2024 et concerne la préparation du budget 2025.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 19/02/2025

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D10-DE

Le Conseil,

Prend acte de la présentation du rapport sur la situation de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en matière de Développement Durable, pour la période couverte par le deuxième semestre 2023 et le premier semestre 2024, préalablement au rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 janvier et 28 février 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 12 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 12
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Hélène CORRE à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Henri JACKOWSKI à Madame Martine GERMA, Monsieur André KUCHCINSKI à Madame Violette DUFOUR, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Dominique REAL à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Samia SADOUNE à Madame Katy CLEMENT

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle VERNACK

C060325_D11

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Approbation et publication du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement établi sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Lens Liévin

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin regroupe toutes les caractéristiques d'une grande agglomération au sein de laquelle la qualité de vie est fortement influencée par l'environnement sonore. Ce territoire se caractérise par une forte complexité en termes d'urbanisme, d'activités économiques et d'infrastructures de transports. Certaines communes sont fortement urbanisées tandis que d'autres ont conservé un caractère rural.

La directive européenne N°2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement impose l'élaboration de Cartes Stratégiques du Bruit (CBS) et un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), par échéance et en fonction des niveaux de trafic et des populations. L'objectif est de protéger la population ainsi que les établissements scolaires et de santé, des nuisances sonores excessives, de prévenir de nouvelles situations de gêne sonore et de préserver les zones de calme.

Les CSB constituant le diagnostic du territoire, le PPBE doit permettre la définition de la politique de lutte contre le bruit. Ces documents constituent un outil d'aide à la décision pour les élus et d'information des citoyens. Ils doivent être actualisés à échéances fixes, tous les 5 ans et permettent d'apprécier l'évolution d'un territoire au regard des différentes actions.

La société SIM ENGINEERING, bureau d'études spécialisé dans le management de l'environnement sonore, accompagne la CALL dans la révision des Cartes Stratégiques du bruit et l'élaboration de son PPBE.

Les habitants de la CALL sont particulièrement exposés à des niveaux de bruit importants, principalement routiers. Ainsi, les CSB indiquent que 5 546 habitants sont potentiellement exposés à des niveaux de bruit supérieurs aux seuils réglementaires, ce qui représente 5,2 % de la population.

Le diagnostic détaillé établi dans le PPBE permet de caractériser les sources de bruit et de localiser les 51 zones à enjeux ainsi que les 226 zones calmes à préserver. A l'exception des infrastructures routières en zones d'activités, la CALL n'est pas gestionnaire d'infrastructures de transport, mais joue un rôle de coordination auprès des différents partenaires (au premier rang desquelles les communes) dans la gestion de leurs problématiques liées au bruit. La CALL souhaite, en outre, porter un plan d'action volontariste qui inclut notamment la poursuite de mesures déjà engagées par elle-même et les différents partenaires. Quatre axes de travail ont été définis :

- Réduire le bruit à la source,
- Protéger des nuisances sonores,
- Planifier et réglementer l'aménagement urbain en prenant en compte la thématique « Bruit »,
- Développer les connaissances sur ce sujet en informant et en sensibilisant les habitants du territoire ainsi que les différents acteurs pouvant agir sur le bruit.

Le Conseil Communautaire, en date du 12 juin, 2024 a validé les CSB du territoire.

Sur la base de celles-ci, le PPBE a été établi pour la quatrième échéance de la Directive susvisée. Il vise en outre à définir les priorités d'actions préventives et curatives, à porter ces éléments à la connaissance du public. Dans ce cadre, une consultation publique, d'une période de deux mois, s'est déroulée du 12 novembre 2024 au 13 janvier 2025 sur le site internet de la CALL : https://www.agglo-lenslievin.fr/consultation-publique-ppbe et au siège de la CALL avec la mise à disposition d'un registre de consultation.

À l'issue de cette phase de recueil, aucune observation n'a été remontée.

Le PPBE étant finalisé, il est proposé aux élus de l'approuver et d'autoriser sa publication.

Le PPBE n'est pas un document opposable d'un point de vue juridique (notamment en termes d'urbanisme), contrairement au classement des infrastructures de transport défini par arrêtés préfectoraux. Il revient aux gestionnaires d'infrastructures de transports terrestres, aux ICPE et aux acteurs de se l'approprier et de s'engager à mettre en œuvre les plans d'actions définis.

Ce document pour le territoire de la CALL est joint en annexe. Dès son approbation, il sera publié par voie électronique, conformément au principe de liberté d'accès à l'information en matière d'environnement (décret n° 2006-361 du 24 mars 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement et modifiant le code de l'urbanisme) et tenu à disposition du public au siège de la Communauté d'Aggomération – 21 rue Marcel Sembat – 62300 LENS,

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 19/02/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de quatrième échéance établi sur le territoire de la CALL.

Précise que le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement sera publié par voie électronique, conformément au principe de liberté d'accès à l'information en matière d'environnement (décret n°2006-361 du 24 mars 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement et modifiant le code de l'urbanisme),

Précise que conformément au décret précité le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement sera tenu à disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération – 21 rue Marcel Sembat – 62300 LENS,

Autorise le Président à coordonner la mise en œuvre du plan d'actions avec l'ensemble des gestionnaires d'infrastructures de transports, dont les communes, et les ICPE.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 janvier et 28 février 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 12 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 12
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Hélène CORRE à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Henri JACKOWSKI à Madame Martine GERMA, Monsieur André KUCHCINSKI à Madame Violette DUFOUR, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Dominique REAL à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Samia SADOUNE à Madame Katy CLEMENT

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle VERNACK

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D12-DE

C060325_D12

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Fourniture et entretien-maintenance des Bornes d'Apport Volontaire Enterrées (BAVE) pour la collecte des déchets ménagers et assimilés – Modification des modalités de la prise en charge

Dans le cadre de son programme de modernisation de la gestion des déchets ménagers et assimilés, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) procède progressivement au développement de la collecte par apport volontaire des déchets ménagers à l'échelle de son territoire. En plus des actions réalisées précédemment, collecte du verre par apport volontaire, extension du réseau de déchèteries communautaires, la CALL a décidé l'application des mesures suivantes :

- Mise en œuvre de bornes d'apport volontaire enterrées pour tout lotissement de 20 logements et plus, rendue obligatoire au regard du règlement de collecte et des documents d'urbanisme,
- Fourniture et mise en œuvre de BAVE par la CALL dans le cadre de projets d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage communale,
- Mise en œuvre de BAVE prochainement dans le cadre des projets du NPNRU, de l'ERBM et dans les centres villes actuellement collectés en sacs.

Actuellement, conformément à la délibération du conseil n°C020223_D5 du 02 février 2023, les modalités de prise en charge et d'entretien-maintenance des BAVE sur le territoire sont les suivantes :

<table>
<tr><th></th><th>Type de travaux</th><th>Financement des travaux de pose et de la fournitures des bornes enterrées</th><th>Entretien - maintenance</th><th>Nettoiement aux pieds des bornes</th></tr>
<tr><td>Maîtrise d'ouvrage privée - promoteurs</td><td>Construction ou réhabilitation</td><td>100 % promoteurs</td><td>100 % CALL si rétrocession des équipements à la commune, si non, 100 % copropriété</td><td>100 % CALL si rétrocession des équipements à la commune, si non, 100 % copropriété</td></tr>
<tr><td>Maîtrise d'ouvrage privée - bailleurs sociaux</td><td>Construction</td><td>100 % bailleurs sociaux</td><td rowspan="5">100 % CALL</td><td rowspan="3">100 % bailleurs sociaux</td></tr>
<tr><td>Projet ANRU 1 - bailleurs sociaux</td><td>Réhabilitation</td><td rowspan="2">50 % bailleurs et 50 % CALL</td></tr>
<tr><td>Projets NPNRU et ANRU 2</td><td>Construction</td></tr>
<tr><td>Projets ERBM (demande des bailleurs sociaux)</td><td>Réhabilitation</td><td rowspan="2">100 % CALL</td><td rowspan="2">100 % CALL</td></tr>
<tr><td>Maîtrise d'ouvrage communale</td><td>Construction ou réhabilitation</td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D12-DE

Pour mémoire, à ce jour, 829 bornes enterrées sont disposées sur le territoire de la CALL :

- 389 pour les Ordures Ménagères,
- 280 pour les Emballages Ménagers,
- 160 pour le Verre.

Au vu du développement actuel de la collecte par apport volontaire et de celui à venir, tout en répondant aux attentes des communes, il convient aujourd'hui de redéfinir les modalités de prise en charge des travaux nécessaires à la pose de ces équipements et à leur entretien.

De même, et afin de répondre à la problématique de la gestion des déchets dans les cités ERBM, il convient de redéfinir les modalités de prise en charge du financement des travaux de pose et de la fourniture des BAVE.

Sur la base de ces éléments, les modalités de prise en charge et d'entretien-maintenance des BAVE sur le territoire deviennent les suivantes :

<table>
<tr><th></th><th>Type de travaux</th><th>Financement des travaux de pose et de la fournitures des bornes enterrées</th><th>Entretien - maintenance</th><th>Nettoiement aux pieds des bornes</th></tr>
<tr><td>Maîtrise d'ouvrage privée - promoteurs</td><td>Construction ou réhabilitation</td><td>100 % promoteurs</td><td rowspan="7">100 % CALL si rétrocession des équipements</td><td>100 % copropriété</td></tr>
<tr><td>Maîtrise d'ouvrage privée - bailleurs sociaux</td><td>Construction</td><td>100 % bailleurs sociaux</td><td rowspan="4">100 % bailleurs sociaux</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Projets bailleurs sociaux</td><td>Réhabilitation</td><td rowspan="3">50 % bailleurs et 50 % CALL</td></tr>
<tr><td>Construction</td></tr>
<tr><td>Rétrofit</td></tr>
<tr><td>Projets ERBM</td><td>Réhabilitation</td><td rowspan="2">100 % CALL *</td></tr>
<tr><td>Maîtrise d'ouvrage communale</td><td>Construction ou réhabilitation</td><td>100 % CALL</td></tr>
</table>

** Financement potentiel à hauteur de 70 % dans le cadre de l'ERBM.*

Chaque dossier lié à une demande de prise en charge fera l'objet d'une analyse technique et financière par les services communautaires et sera traduit au travers d'une convention de mise en œuvre et de gestion des BAVE.

Dans le cas des bornes communales, la CALL assurera les travaux nécessaires pour la réalisation de la pose des BAVE.

Afin d'être en cohérence avec les modalités de prise en charge annoncées ci-dessus, toutes les bornes n'appartenant pas à la CALL pourront être rétrocédées à cette dernière à l'euro symbolique et feront l'objet au préalable d'un état des lieux, et au besoin, d'une remise en état de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D12-DE

Il convient de rappeler que cette prise en charge financière par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est rendue possible par les économies de fonctionnement réalisées à moyen terme, différentiel entre la collecte en porte à porte et la collecte en apport volontaire, aujourd'hui plus favorable pour l'Agglomération.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 19/02/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

82 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Fixe les nouvelles modalités de prise en charge financière des travaux de mise en place et de fourniture des bornes enterrées, telles que reprises plus haut,

Autorise le Président à signer les avenants aux conventions en cours, les conventions à venir ainsi que tout autre document jugé utile.

Ces dispositions sont subordonnées à la disponibilité des crédits correspondants votés chaque année.

Les dépenses correspondantes seront à imputer sur les lignes de crédit et programmes suivants :

- Budget Principal/ Fonctionnement / Ligne de crédit 7 668 (entretien bornes enterrées),
- Budget Principal/ Investissement / Ligne 11 319 (acquisition et pose de bornes enterrées),
- Budget Principal/ Investissement / Programme SHAB-ERBM (subventions ERBM part agglo),
- Budget Principal/ Investissement / Programme NPNRU (subventions soutiens projets communaux NPNRU).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D13-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 janvier et 28 février 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 12 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 12
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Hélène CORRE à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Henri JACKOWSKI à Madame Martine GERMA, Monsieur André KUCHCINSKI à Madame Violette DUFOUR, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Dominique REAL à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Samia SADOUNE à Madame Katy CLEMENT

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle VERNACK

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D13-DE

C060325_D13

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Traitement par valorisation des déchets végétaux
Redevance jusqu'au 31 décembre 2025

Il est rappelé que par délibération en date du 14 décembre 2023, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a fixé pour l'année 2024 à 26 € par tonne, le montant de la redevance, pour le traitement de végétaux amenés par les tiers (communes ou entreprises), sur le site de traitement des déchets végétaux correspondant.

Dans le cadre du marché 21S0103 – Traitement par valorisation des déchets végétaux - la Communauté d'Agglomération prend en charge l'intégralité de cette prestation, puis en refacture une partie aux tiers en fonction des tonnages de déchets végétaux déposés.

Pour l'année 2025, il est proposé de maintenir le montant de la redevance à 26 € par tonne.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 19/02/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

82 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Autorise la perception de la redevance à 26 € par tonne pour les dépôts des déchets végétaux déposés par les tiers pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2025, sur le site de traitement des déchets végétaux retenu.

Autorise le Président à signer les conventions d'apports correspondantes.

Précise que les recettes seront versées au budget,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D14-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 janvier et 28 février 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 12 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 12
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Hélène CORRE à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Henri JACKOWSKI à Madame Martine GERMA, Monsieur André KUCHCINSKI à Madame Violette DUFOUR, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Dominique REAL à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Samia SADOUNE à Madame Katy CLEMENT

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle VERNACK

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D14-DE

C060325_D14

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Adhésion réseau compost Citoyen 2025

Le réseau « Compost Citoyen » est une association forte de plus de 180 adhérents. Le but de ce réseau est de rassembler et représenter les structures et individus membres ayant pour objectif commun la promotion de la gestion citoyenne et de proximité des déchets biodégradables.

Celui-ci permet de bénéficier d'outils spécifiques et de fiches techniques sur le compostage et d'être référencé en tant qu'acteur fort du compostage à domicile.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite continuer à promouvoir le compostage de proximité. Le retour d'expérience, ainsi que le suivi des évolutions réglementaires et techniques par cette association, présentent un véritable intérêt pour la collectivité.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 19/02/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'adhésion au réseau « Compost Citoyen » pour un montant de 2 480 € en 2025,

Autorise le Président à signer tout acte subséquent en application de la présente délibération,

Précise que la dépense est inscrite au budget,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D15-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 janvier et 28 février 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 12 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 12
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Hélène CORRE à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Henri JACKOWSKI à Madame Martine GERMA, Monsieur André KUCHCINSKI à Madame Violette DUFOUR, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Dominique REAL à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Samia SADOUNE à Madame Katy CLEMENT

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle VERNACK

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D15-DE

C060325_D15

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Convention de délégation de maitrise d'ouvrage pour l'élaboration du PRE du Surgeon, de la Fontaine de Bray et du Flot de Wingles
Régularisation administrative et comptable

A la demande de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, (par courrier du 02 juin 2015), le SYMSAGEL (Syndicat mixte du SAGE de la Lys) a réalisé le Plan de Restauration et d'Entretien (PRE) du Surgeon, de la Fontaine de Bray et du Flot de Wingles.

Ce plan de gestion a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 2 avril 2021.

Cette étude n'ayant fait l'objet d'aucune contractualisation, il est proposé à l'assemblée de régulariser cette prestation par la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le SYMSAGEL et la CALL afin de régler la somme à payer d'un montant de 3 388,69 € HT.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 19/02/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le SYMSAGEL et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ayant pour objet la réalisation du Plan de Restauration et d'Entretien du Surgeon, de la Fontaine de Bray et du Flot de Wingles.

Autorise le paiement afférent au SYMSAGEL pour un montant de 3 388,69 € HT.

Précise que les crédits nécessaires, sont prévus au budget.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D16-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 janvier et 28 février 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 12 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 12
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Hélène CORRE à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Henri JACKOWSKI à Madame Martine GERMA, Monsieur André KUCHCINSKI à Madame Violette DUFOUR, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Dominique REAL à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Samia SADOUNE à Madame Katy CLEMENT

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle VERNACK

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D16-DE

C060325_D16

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Contrat d'Action pour la Ressource en Eau
Convention cadre CALL - Convention cadre avec la Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais
Protection de la ressource en eau dans l'air d'alimentation du captage de Lens-Liévin

Le 14 octobre 2024, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a signé avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie, la Préfecture du Pas-de-Calais et la Chambre d'Agriculture du Nord/Pas-de-Calais un Contrat d'Action pour la Ressource en Eau (CARE).

Celui-ci formalise l'engagement des acteurs du territoire de captage de Lens-Liévin dans la protection et la reconquête de la qualité de l'eau prélevée et fixe des objectifs de baisse des pressions polluantes qui doivent permettre d'améliorer, à terme, la qualité de la ressource.

Pour répondre aux enjeux agricoles du CARE, à savoir réduire de façon durable les apports d'azote et de produits phytopharmaceutiques sur l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) de Lens-Liévin, la Chambre d'Agriculture s'est engagée à mettre en œuvre les moyens nécessaires au développement de pratiques culturales favorables à la protection de la ressource en eau, notamment au travers du déploiement de filières Bas Niveau d'Intrants (BNI).

Le projet de convention-cadre, en annexe de cette délibération, formalise cet engagement et définit le contenu des actions ainsi que les modalités financières.

Le programme d'actions, d'une durée d'un an à compter de la notification de la convention, consiste à favoriser, accompagner et déployer les filières de cultures à Bas Niveau d'Intrants sur le territoire de l'AAC de Lens-Liévin. Le montant et l'échéancier prévisionnels du programme porte sur un montant total de 9 510 € HT, correspondant à 15 jours d'intervention (soit 634 € HT/j) répartis sur une année.

Ce programme est financé selon les modalités suivantes :

- l'Agence de l'Eau sur la base de 340 € HT/J à 70 %, soit 238 € HT/J,
- la Chambre d'Agriculture sur la base de 198 € HT/J,
- la CALL sur la base de 198 € HT/J.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 19/02/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les termes de la convention-cadre relative à la protection de la ressource en eau dans l'air d'alimentation du captage de Lens-Liévin, entre la Chambre d'Agriculture Nord/Pas-de-Calais et la CALL, pour une durée d'un an à compter de sa notification.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D16-DE

Autorise le Président à signer la convention-cadre.

Précise que les crédits nécessaires d'un montant de 9 510 € HT sont prévus au budget.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D17-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 janvier et 28 février 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 12 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 12
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Hélène CORRE à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Henri JACKOWSKI à Madame Martine GERMA, Monsieur André KUCHCINSKI à Madame Violette DUFOUR, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Dominique REAL à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Samia SADOUNE à Madame Katy CLEMENT

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle VERNACK

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D17-DE

C060325_D17

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Conventions de mandat de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour les RRPC et l'ANC - Mise en place du 12ème programme

La préservation de la ressource en eau nécessite de limiter l'impact des rejets d'eaux usées et des eaux pluviales des habitations.

Dans le cadre de ses différents programmes d'intervention, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie peut attribuer une participation financière

- pour les opérations qui permettent le raccordement effectif de toutes les eaux usées au réseau d'assainissement et pour les opérations de déraccordement de tout ou partie des eaux pluviales par leur gestion à la parcelle,
- pour les études ou travaux qui contribuent à réduire l'impact des rejets des installations d'assainissement non collectif ayant un impact sur l'environnement et la santé des personnes, dans les zones à enjeu.

Le traitement des demandes est réalisé par les collectivités auxquelles l'Agence de l'Eau donne mandat pour l'instruction, la liquidation et le paiement des aides.

Avec la fin du 11e programme d'intervention et la mise en place du 12e programme, la convention relative au raccordement au réseau public de collecte doit être renouvelée, et celle relative aux dispositifs d'assainissement non collective mise en place.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 19/02/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin à signer avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie la convention de mandat relative à l'attribution et au versement des aides en faveur du raccordement au réseau public de collecte et de la gestion des eaux pluviales à la parcelle, ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre.

Autorise le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin à signer avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie la convention de mandat relative à l'attribution et au versement des aides en faveur des dispositifs d'assainissement non collectif, ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D18-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 janvier et 28 février 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 12 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 12
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Hélène CORRE à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Henri JACKOWSKI à Madame Martine GERMA, Monsieur André KUCHCINSKI à Madame Violette DUFOUR, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Dominique REAL à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Samia SADOUNE à Madame Katy CLEMENT

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle VERNACK

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D18-DE

C060325_D18

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Versement anticipé des aides RRPC de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Dans le cadre de son programme d'intervention de, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie attribue des participations financières aux habitants qui réalisent le raccordement effectif de toutes leurs eaux usées au réseau d'assainissement et pour les opérations de déraccordement de tout ou partie des eaux pluviales par leur gestion à la parcelle.

Le traitement des demandes est réalisé par la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin à laquelle l'Agence donne mandat pour l'instruction, la liquidation et le paiement des aides.

Le processus de versement des aides est le suivant :

- après contrôle de conformité des travaux réalisés à son domicile, chaque usager transmet son dossier de demande d'aide à la CALL qui en vérifie la régularité et la complétude ;
- la CALL compile les demandes et effectue les demandes de paiement à l'Agence suivant les modalités temporelles définies par cette dernière ;
- pour chaque demande de paiement, l'Agence verse le montant global des aides à la CALL qui le redistribue ensuite de façon individuelle aux usagers.

Dans le 12ème programme, le nombre de paiements passera à 4 demandes annuelles maximum. Les dépenses, en moyenne 3 600 € par habitation, sont obligatoires dans un délai de 2 ans après mise en place du réseau d'assainissement. Afin de limiter l'impact budgétaire de cette nouvelle procédure auprès de nos usagers, il est proposé que la CALL verse l'aide de façon anticipée.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 19/02/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le versement des aides RRPC de l'Agence de l'Eau Artois Picardie par la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin durant la durée de validité de la convention de mandat afférente.

Autorise le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à signer tout document nécessaire à leur mise en œuvre.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D19-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 janvier et 28 février 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 12 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 12
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Hélène CORRE à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Henri JACKOWSKI à Madame Martine GERMA, Monsieur André KUCHCINSKI à Madame Violette DUFOUR, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Dominique REAL à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Samia SADOUNE à Madame Katy CLEMENT

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle VERNACK

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D19-DE

C060325_D19

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Vendin-le-Vieil - Ancien chemin d'accès à un bassin communautaire
Désaffectation et déclassement

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est propriétaire à Vendin-le-Vieil, Parc d'Activités du Bois Rigault Nord, d'une bande de terrain d'environ 1 900 m² qui constituait l'accès à un bassin communautaire.

Aujourd'hui, l'accès au bassin se fait par un autre chemin ayant fait l'objet d'une réhabilitation.

Cette emprise est située entre deux terrains appartenant à deux sociétés privées, dirigées par Monsieur Michael Vandewoestyne, Directeur du groupe PCB. Ce dernier pourrait donc en faire l'acquisition.

Le bien, compris dans le domaine public communautaire, n'a plus d'utilité pour l'établissement intercommunal.

Préalablement à toute démarche de cession, il y a lieu d'intégrer la surface considérée au domaine privé de la Communauté d'Agglomération au travers d'un acte juridique de déclassement après constat de désaffectation.

Vu l'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui dispose qu'un bien qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public ne fait plus partie du domaine public à compter de l'acte administratif constatant son déclassement.

Vu le constat établi le 18 février 2025 aux termes duquel il est observé que le chemin référencé section AO n^{os} 304, 308, 312p, 361, 364, 367 et 493p au cadastre de la ville de Vendin-le-Vieil est inaccessible sur une emprise de 1 900 m² environ et n'est plus utilisé comme chemin d'accès au bassin communautaire contigu,

Considérant que cet acte atteste de la désaffectation de ces parcelles sur ladite surface,

Considérant que cette désaffectation ne porte pas atteinte à l'intégrité du domaine public communautaire du Parc d'Activités du Bois Rigault Nord,

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 19/02/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Dit :

- que les parcelles intercommunales cadastrées section AO n^{os} 304, 308, 312p, 361, 364, 367 et 493p à Vendin-le-Vieil sont déclassées sur une surface de 1 900 m² environ, conformément au plan joint,

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D19-DE

- que la surface considérée est intégrée au patrimoine privé de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D20-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 janvier et 28 février 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 12 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 12
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Hélène CORRE à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Henri JACKOWSKI à Madame Martine GERMA, Monsieur André KUCHCINSKI à Madame Violette DUFOUR, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Dominique REAL à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Samia SADOUNE à Madame Katy CLEMENT

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle VERNACK

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D20-DE

C060325_D20

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Appel à Manifestation d'Intérêt Cohésion Sociale 2025

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin se caractérise par une fragilité économique et sociale prégnante. Cumulant de nombreuses difficultés (emploi, santé, pauvreté …) elle est, de fait, très concernée par la Politique de la Ville.

La Politique de la Ville à l'échelle intercommunale concerne 21 quartiers répartis sur 19 communes et comptent 55 000 habitants, soit un quart de la population totale.

En septembre 2024, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a signé le nouveau Contrat de Ville « Engagements quartiers 2030 » qui constitue le nouveau cap en faveur de la transformation sociale des 21 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Suite à l'expérimentation concluante en 2020, reconduit depuis, il est proposé de renouveler l'AMI en 2025 sur la base du cahier des charges joint en annexe. Celui-ci intervient en complémentarité de la programmation du Contrat de Ville et vise à accompagner des associations du territoire qui, par le biais d'actions socialement innovantes, contribuent à la prévention et la réduction des inégalités.

L'AMI s'adresse aux associations agissant en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

Il a vocation à :

- contribuer à la stratégie de la CALL en matière de cohésion sociale visant à mobiliser ses moyens sur les leviers de développement des 21 quartiers prioritaires ;
- Inviter les opérateurs à agir prioritairement sur les quartiers prioritaires pour répondre à des besoins non pourvus par les actions du Contrat de Ville ;
- Promouvoir les démarches expérimentales et innovantes et les démarches d'aller-vers ;
- Valoriser les actions exemplaires ;
- Accompagner les petits opérateurs à fort potentiel en matière de développement social ;
- Soutenir davantage les actions qui s'inscrivent dans des processus de participation des habitants.

Pour mémoire, depuis son lancement, l'AMI a permis de soutenir 56 projets pour un montant total de 512 000 euros.

Après une phase d'instruction administrative, une audition des opérateurs sera organisée. Le comité de sélection, présidé par le Vice-Président en charge de la Cohésion Sociale et composé de personnalités reconnues pour leur action en faveur de la Politique de la Ville, de techniciens de la CALL et de représentants d'habitants, proposera au Conseil Communautaire une liste de projets répondant au cahier des charges.

Le budget global de ce dispositif s'élève à 110 000 euros.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D20-DE

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Cohésion Sociale pour l'année 2025 dans le cadre de la compétence obligatoire Politique de la Ville.

Approuve le cahier des charges relatif à l'AMI Cohésion Sociale 2025 joint en annexe.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 110 000 € seront prévus au budget.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D21-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 janvier et 28 février 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 12 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 12
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Hélène CORRE à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Henri JACKOWSKI à Madame Martine GERMA, Monsieur André KUCHCINSKI à Madame Violette DUFOUR, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Dominique REAL à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Samia SADOUNE à Madame Katy CLEMENT

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle VERNACK

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D21-DE

C060325_D21

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Appel à projets ESS - Octroi d'une subvention à la société KIVI

Vu les articles L1611-4, L5211-1, L5216-5 du CGCT,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Vu la demande de subvention présentée par la sociéré .KIVI pour le projet « Le petit magasin » et réceptionnée par la CALL le 06 novembre 2024 au titre de l'année 2025

Vu la délibération en date du 04 octobre 2019, par laquelle la Communauté d'Agglomération a lancé un appel à projets permanent dans le secteur de l'Economie Sociale & Solidaire visant à accompagner l'émergence, la création et le développement des structures de l'ESS sur le territoire,

Dans ce cadre, la SAS KIVI a sollicité un accompagnement financier pour la création d' emplois sur le territoire.

Cette société a été créée en janvier 2024. Elle est portée par la société Kiabi, en partenariat avec le groupe Vitamine T et a pour objectif de rendre accessibles aux populations en difficulté des biens textiles neufs au sein d'un espace partagé et convivial, tout en créant des emplois inclusifs. Elle est donc une structure de l'ESS au sens de l'article 1 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014.

En vertu de son dispositif d'aide à la création de structures ESS sur son territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pourrait accompagner cette société à hauteur de 3 000 € pour la création d'un emploi en CDI sur le territoire . Deux ETP en CDDI (CDD d'insertion) seront créés également, ce type de contrat étant un tremplin vers l'emploi durable.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'accorder une subvention de 3 000 € à la SAS KIVI, dont le siège est 2 Bd Thomson à Lesquin, pour son projet « Le petit magasin » 31 bd Basly à Lens, dans le cadre de l'aide à la création des structures de l'ESS.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D21-DE

Autorise le président à signer la convention d'exécution annexée , ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires d'un montant de 3 000 € sont prévus au budget 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D22-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 janvier et 28 février 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 12 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 12
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Hélène CORRE à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Henri JACKOWSKI à Madame Martine GERMA, Monsieur André KUCHCINSKI à Madame Violette DUFOUR, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Dominique REAL à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Samia SADOUNE à Madame Katy CLEMENT

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle VERNACK

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D22-DE

C060325_D22

RESSOURCES ET MOYENS

****

Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et GRDF - Transmission de données relatives à la plateforme @TOUTVISUCONSO

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, via son service commun Transition Énergétique et Aide aux Communes, réalise des bilans de performance énergétique des bâtiments des communes adhérentes à ce service en vue de produire des Schémas Directeurs Immobilier et Énergétique (SDIE).

La réalisation de ces bilans passe avant tout par la récupération des consommations d'énergie des différents bâtiments, et particulièrement les consommations de gaz via le gestionnaire GRDF.

GRDF, conformément à l'article L. 432-8 du Code de l'énergie, agit en tant que gestionnaire du réseau public de distribution de gaz, et est notamment chargé d'exercer les activités de comptage pour les utilisateurs raccordés à son réseau. A ce titre, GRDF assure également la gestion des données de comptage des utilisateurs raccordés à son réseau et toutes missions afférentes à ces activités.

Dans ce contexte, GRDF a conçu un service consistant à mettre à disposition des Clients Grands Comptes Multi-Sites, des données techniques, contractuelles et de consommation de leurs différents sites via le portail dédié désigné "@toutVisuConso".

La mise en place de cette convention permettra de systématiser la remontée des données de consommation gaz à la CALL, après que les communes aient consenties à cet accès par l'intermédiaire d'un formulaire qui leur sera transmis.

L'accès à ce service est gratuit.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 21/02/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer le contrat d'accès à la plateforme @toutvisuconso avec GRDF.

Engage le Président à respecter les conditions d'utilisation du service mis à disposition par GRDF.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le 13/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D23A-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 janvier et 28 février 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 12 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 12
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Hélène CORRE à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Henri JACKOWSKI à Madame Martine GERMA, Monsieur André KUCHCINSKI à Madame Violette DUFOUR, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Dominique REAL à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Samia SADOUNE à Madame Katy CLEMENT

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle VERNACK

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le 13/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D23A-DE

C060325_D23A

RESSOURCES ET MOYENS

****

Représentants à divers organismes : Modification de la représentation de la Communauté d'agglomération dans certaines structures (Artois Mobilité, plate-forme multimodale de Dourges)

Suite aux élections municipales des 12 et 19 janvier 2025 qui ont été organisées sur la commune d'Estevelles, il convient de mettre à jour la représentation de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin dans les structures listées ci-dessous, auxquelles elle adhère :

- Syndicat Mixte Artois Mobilité : 1 titulaire,

- Syndicat Mixte pour la Plate-forme Multimodale de Dourges : 1 suppléant.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne :

- Mme Martine CHWICKO, déléguée titulaire au sein du Syndicat Mixte Artois Mobilité,

- Mme Martine CHWICKO, déléguée suppléante au sein du Syndicat Mixte pour la Plate-forme Multimodale de Dourges.

La composition des structures est ainsi modifiée :

Structures	Titulaires	Suppléants
Syndicat Mixte Artois Mobilité **(7 titulaires et 7 suppléants)**	M. Laurent DUPORGE	M. Alain BAVAY
	M. Alain DUBREUCQ	Mme Samia SADOUNE
	M. Dominique REAL	M. Stéphane SIKORA
	M. Daniel KRUSZKA	M. Joachim GUFFROY
	M. Pierre CHERET	M. Bruno TRONI
	M. Abdeljalil IDYOUSSEF	M. Laurent DUCAMP
	Mme Martine CHWICKO	Mme Nadine DUCLOY

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le 13/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D23A-DE

Structures	Titulaires	Suppléants
Syndicat Mixte pour la plate-forme multimodale de Dourges (2 titulaires et 2 suppléants)	M. Alain BAVAY	*M. Frédéric ALLOÏ*
	M. Yves TERLAT	*- Mme Martine CHWICKO*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D24-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 janvier et 28 février 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 12 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 12
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Hélène CORRE à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Henri JACKOWSKI à Madame Martine GERMA, Monsieur André KUCHCINSKI à Madame Violette DUFOUR, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Dominique REAL à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Samia SADOUNE à Madame Katy CLEMENT

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle VERNACK

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D24-DE

C060325_D24

RESSOURCES ET MOYENS

****

Rapport de suivi relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la SAEM Territoires 62 pour les exercices 2016 à 2021

La Chambre Régionale des Comptes a remis à la Collectivité, le rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la SAEM Territoires 62 pour les exercices 2016 à 2021. Le Conseil Communautaire en a pris acte lors de sa séance du 28 septembre 2023.

Comme le prévoit l'article 243-9 du Code des Juridictions Financières, un rapport de suivi des recommandations faites par la Chambre Régionale des Comptes a été présenté et approuvé par le Conseil d'Administration de la SAEM Territoires 62 le 17 décembre 2024.

Par courrier du 19 décembre 2024, la SAEM Territoires 62 a transmis à la Collectivité le rapport de suivi relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la SAEM Territoires 62 pour les exercices 2016 à 2021.

Conformément à l'article 243-9-1 du Code des Juridictions Financières, le rapport *« est également communiqué à l'organe exécutif de toute Collectivité Territoriale ou de tout groupement qui détient une participation dans le capital de la société et inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante, pour que celle-ci délibère sur ce rapport. Cette délibération est communiquée à la chambre régionale des comptes. »*

Le Conseil,

Prend acte de la présentation du rapport de suivi relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la SAEM Territoires 62 pour les exercices 2016 à 2021.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D25-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 janvier et 28 février 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 12 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 12
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Hélène CORRE à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Henri JACKOWSKI à Madame Martine GERMA, Monsieur André KUCHCINSKI à Madame Violette DUFOUR, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Dominique REAL à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Samia SADOUNE à Madame Katy CLEMENT

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle VERNACK

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D25-DE

C060325_D25

RESSOURCES ET MOYENS

****

Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives au contrôle des comptes et de la gestion du Syndicat Mixte pour l'exploitation du Stade Couvert Régional de Liévin pour les exercices 2019 et suivants

La Chambre Régionale des Comptes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion du Syndicat Mixte pour l'exploitation du Stade Couvert Régional de Liévin pour les exercices 2019 et suivants. Le rapport d'observations définitives a été délibéré par la Chambre lors de sa séance du 25 octobre 2024.

Conformément à l'article 243-6 du Code des Juridictions Financières « Le rapport d'observations définitives est communiqué par l'exécutif de la Collectivité Territoriale ou de l'Établissement Public à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante. Il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat. »

Le Conseil,

Prend acte de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives au contrôle des comptes et de la gestion du Syndicat Mixte pour l'exploitation du Stade Couvert Régional de Liévin pour les exercices 2019 et suivants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D26-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 janvier et 28 février 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 12 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 12
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Hélène CORRE à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Henri JACKOWSKI à Madame Martine GERMA, Monsieur André KUCHCINSKI à Madame Violette DUFOUR, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Dominique REAL à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Samia SADOUNE à Madame Katy CLEMENT

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle VERNACK

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D26-DE

C060325_D26

RESSOURCES ET MOYENS

****

Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel rappelé dans les articles L.132-1 à L132-11 du Code général de la fonction publique et précisé dans la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

L'article 61 de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dispose que dans les EPCI de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Président présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la CALL, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et les modalités de son élaboration sont fixés par décret.

Le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les EPCI de plus de 20 000 habitants précise le contenu et les modalités d'élaboration de ce rapport.

En ce qui concerne les marchés publics, la démarche relative à la mise en œuvre de la clause d'égalité est assurée par la production des candidats d'une déclaration sur l'honneur par laquelle l'entreprise s'engage à :

- ne pas avoir fait l'objet d'infractions mentionnées à l'article L1146-1 du Code du Travail,
- avoir mis en œuvre, réalisé ou engagé la régularisation en matière d'égalité homme femme (article L2242-5 du Code du Travail), reprise dans les formulaires DC1 : lettre de candidature, habilitation du mandataire par ses co-traitants et DC4 Déclaration de sous-traitance.

Il est proposé de prendre acte des éléments repris dans le rapport sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes annexé à la présente délibération.

Le Conseil,

Prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D27-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 janvier et 28 février 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 12 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 12
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Hélène CORRE à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Henri JACKOWSKI à Madame Martine GERMA, Monsieur André KUCHCINSKI à Madame Violette DUFOUR, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Dominique REAL à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Samia SADOUNE à Madame Katy CLEMENT

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle VERNACK

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D27-DE

C060325_D27

RESSOURCES ET MOYENS

****

Protocole d'accord transactionnel avec la société NICOLLIN portant sur la fermeture de la déchèterie de Grenay à compter du 1er juillet 2022

Le marché C01600 relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et exploitation des déchèteries a été notifié le 05/08/2016 pour un montant de 119 605 113,58 € HT soit 131 565 624,94 € TTC.

Sur un motif d'intérêt général (article 33 CCAG-FCS et également en vertu de l'article 9 du CCAP), la CALL a souhaité mettre fin à l'exploitation de la déchèterie de Grenay (résiliation) jusqu'alors exploitée par la société NICOLLIN SAS titulaire du marché suscité. Le motif d'intérêt général est le suivant : « Suppression du besoin suite à l'ouverture d'une nouvelle déchèterie » (en l'occurence la déchèterie de liévin).

Cette déchèterie n'était plus sécuritaire pour les usagers et le personnel du titulaire, ne permettait pas une exploitation optimale et les évolutions souhaitées pour améliorer le tri de déchets et prendre en charge l'ensemble des filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur).

Ce sont les prestations G1 (gardiennage entretien de la déchèterie de Grenay) et G2 (évacuation des déchets de la déchèterie de Grenay) qui sont concernées par cette résiliation.

Des négociations ont été organisées afin de déterminer le montant de l'indemnité de résiliation pour la période allant de sa fermeture (01/07/2022) à l'échéance du marché (31/12/2024) soit 2,5 années.

Il est proposé une indemnisation à hauteur de 448 285,94 € qui prend en compte pour son calcul les paramètres suivants :

- L'indemnité de résiliation minimale de 5 % prévue dans le CCAP (art.9) faisant référence au CCAP-FCS (109 483,69 €). Il s'agit du montant non révisé de la partie résiliée du marché,

- Des éléments fournis par le titulaire concernant des charges non variables (personnel d'encadrement, ...) ou restant à amortir (matériel roulant d'exploitation, bennes, ...) pour un montant global de 338 802,25 € pour les prestations G1 et G2 sur la période concernée (2,5 ans).

Il est également proposé qu'un protocole transactionnel soit conclu entre les deux parties afin de prévenir un contentieux administratif.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 21/02/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve une indemnisation à NICOLLIN SAS d'un montant de 448 285,94 € et le projet de protocole transactionnel, annexé à la délibération.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D27-DE

Autorise le Président à signer le protocole d'accord transactionnel.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 448 285,94 € sont prévus au budget principal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D28-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 janvier et 28 février 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 12 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 12
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Hélène CORRE à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Henri JACKOWSKI à Madame Martine GERMA, Monsieur André KUCHCINSKI à Madame Violette DUFOUR, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Dominique REAL à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Samia SADOUNE à Madame Katy CLEMENT

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle VERNACK

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D28-DE

C060325_D28

RESSOURCES ET MOYENS

****

Création du service « Gestion et Exploitation des Réseaux Secs »
Création d'un poste permanent à temps complet de technicien - Requalification du poste de référent en poste de chef de service

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin regroupe 36 communes. Elle exerce des compétences qui sont à la fois stratégiques et structurantes pour le territoire et qui impactent directement ses habitants. Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL — 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée. A travers son projet de territoire, la CALL est au cœur d'un ambitieux projet de transformation. La Communauté d'Agglomération de Lens Liévin porte aujourd'hui de plus en plus de projets, souvent complexes et multi-partenariaux.

Afin de répondre aux obligations issues de la réglementation « Anti-Endommagement », la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a engagé une démarche structurée à destination des communes du territoire et pour ses propres besoins. Cette démarche visait à mettre en place des outils facilitant l'application de la réglementation, notamment via la plateforme DICT.fr.

Depuis quelques années, cette solution a démontré son efficacité et son utilité. Elle a permis :

- La protection des réseaux, des intervenants et des riverains à proximité des travaux,
- L'amélioration de la cartographie des ouvrages de transport et de distribution,
- La gestion simplifiée des démarches administratives liées aux déclarations de travaux.

La démarche a suscité la satisfaction des communes membres. Celles-ci ont récemment renouvelé leur confiance en reconduisant la convention de mise à disposition pour l'accès à cette plateforme.

Ces bons résultats et la nécessaire montée en charge des missions et compétences interrogent sur l'évolution des besoins pour l'avenir. En effet, la gestion actuelle de la solution est assurée par un unique agent. Cependant, plusieurs facteurs justifient une structuration du service :

- Une charge de travail accrue : l'augmentation continue des demandes nécessite une gestion renforcée pour garantir la qualité du service.
- Une gestion des infrastructures d'accueil des réseaux de télécommunication : la CALL exploite un patrimoine conséquent de 700 kilomètres d'infrastructures, pour lequel une gestion proactive et structurée est indispensable.
- De nouvelles obligations réglementaires : le décret n° 2024-1022 du 13 novembre 2024 impose de nouvelles exigences en matière de gestion des réseaux, renforçant la nécessité d'une équipe dédiée.

Il est donc proposé la création d'un service spécifique « Gestion et Exploitation des Réseaux Secs » pour :

- Assurer la gestion des tâches quotidiennes,
- Coordonner la mise en conformité réglementaire des infrastructures,
- Optimiser le suivi du patrimoine des infrastructures accueillant les réseaux de télécommunication,
- Répondre aux nouvelles obligations prévues par le décret précité.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D28-DE

La création de ce service dédié permettra de :

- Maintenir la qualité et l'efficacité du dispositif en place,
- Répondre aux nouvelles exigences réglementaires,
- Assurer une gestion proactive et pérenne du patrimoine de la CALL.
- Accroître les recettes émanant des conventions de droit d'usage des installations de génie civil de télécommunication de la CALL.

Le financement du service sera essentiellement assuré par les recettes obtenues via la redevance d'occupation des infras télécoms de la CALL dont l'estimation pour 2025 se monte à 430 000 € (248 571,83 € pour 2024).

Il est également proposé aujourd'hui d'y associer la création d'un emploi permanent à temps complet de technicien, crée sur la catégorie B de la filière technique (cadre d'emploi des techniciens territoriaux) , qui assistera le chef de service, poste issu, pour ce dernier, de la requalification du poste actuel de référent (visant la délibération D14 du 27 juin 2017),

Vu les articles L313-1 et L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet d'assistant au chef de service en charge de la gestion et exploitation du patrimoine réseaux secs,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis du Comité Social Territorial,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Relevant de la Direction Coordination et Mutualisation et du service « gestion et exploitation des réseaux secs », l'agent assistera le responsable de service dans ses fonctions et pilotera les opérations techniques dédiées au patrimoine réseaux des communes du territoires et de l'EPCI.

Il est précisé que cet emploi de technicien, au sein du service gestion et exploitation du patrimoine réseaux secs :

- Relèvera du grade des techniciens territoriaux, relavant de la catégorie B,

- Pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L.332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service ;

- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans,

- L'agent recruté par contrat devra justifier :
    - d'une connaissance approfondie de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux,
    - de la maîtrise des outils et des techniques de détection, de localisation de réseaux et de topographie,
    - d'une bonne pratique des outils informatiques de traitement de texte, de tableur et des progiciels de CAO, DAO et SIG,
    - de qualités relationnelles, de capacités d'animation de réseaux d'acteurs,

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D28-DE

- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des techniciens territoriaux et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité,

- Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 21/02/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

82 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide de créer le service « Gestion et Exploitation des Réseaux Secs », dédié à la gestion des réseaux secs et infrastructures d'accueil des télécommunications, en y associant la création d'un emploi permanent à temps complet de technicien qui assistera le chef de service gestion et exploitation du patrimoine réseaux secs, poste de chef de service issu de la requalification du poste de référent actuel, dans les conditions reprises ci -dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D29-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 janvier et 28 février 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 12 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 12
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Hélène CORRE à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Henri JACKOWSKI à Madame Martine GERMA, Monsieur André KUCHCINSKI à Madame Violette DUFOUR, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Dominique REAL à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Samia SADOUNE à Madame Katy CLEMENT

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle VERNACK

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D29-DE

C060325_D29

RESSOURCES ET MOYENS

****

Création d'un poste permanent à temps complet de gestionnaire carrière et paye au sein de la direction des ressources humaines

Vu les articles L313-1 et L332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet de gestionnaire carrière et paye,

Vu le tableau des effectifs,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) regroupe 36 communes et 250 000 habitants. Elle exerce des compétences, à la fois stratégiques et structurantes, et qui impactent directement ses habitants. A travers son projet de territoire, fondé sur la coopération et l'innovation, la CALL est au cœur d'un ambitieux projet de transformation. De plus en plus de projets complexes et multi-partenariaux sont mis en œuvre et le contexte est marqué par le renforcement significatif de la mutualisation entre la CALL et ses communes membres, au travers notamment du développement des missions de services communs.

La Loi de Transformation de la Fonction Publique rythme les services RH des collectivités avec des mesures importantes et à fort impact. Création de conditions favorables à la mobilité, création du recours aux ruptures conventionnelles, élargissement du recours aux agents contractuels, réforme des institutions, développement de l'égalité professionnelle, lutte contre les discriminations entres autres, les sujets sont variés, les enjeux importants. L'accroissement des compétences nécessite de renforcer les services et les équipes en place, c'est pourquoi il est donc aujourd'hui proposé de créer spécifiquement un poste de gestionnaire carrière et paye sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

Le gestionnaire carrière et paye aura pour fonction, sous l'autorité de la Directrice des ressources Humaines et des Relations Humaines et de la cheffe du service « administration du personnel » d'assurer en coordination avec les chargées de la gestion administrative du personnel et de la paie, l'ensemble des opérations et procédures administratives relatives à la carrière et la paie.

Il est précisé que :

- Cet emploi relèvera du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, relevant de la catégorie C,

- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service,

- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D29-DE

- L'agent recruté par contrat devra justifier :
    - de la maîtrise de l'outil informatique (Word Excel Requêteur, progiciels RH),
    - d'une connaissance de l'environnement territorial,
    - d'une capacité à gérer les échéances,
    - d'une expérience dans des fonctions similaires,

- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité,

- Le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 21/02/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

82 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide de créer le poste permanent à temps complet de gestionnaire carrière et paye au sein de la direction des ressources humaines dans les conditions reprises ci -dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D30-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 janvier et 28 février 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 12 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 12
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Hélène CORRE à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Henri JACKOWSKI à Madame Martine GERMA, Monsieur André KUCHCINSKI à Madame Violette DUFOUR, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Dominique REAL à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Samia SADOUNE à Madame Katy CLEMENT

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle VERNACK

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D30-DE

C060325_D30

RESSOURCES ET MOYENS

****

Création d'un poste permanent à temps complet de Responsable Sécurité des Systèmes d'Information - Poste mutualisé au titre du service commun

Vu les articles L313-1 et L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet de Responsable Sécurité des Systèmes d'Information mutualisé,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le tableau des effectifs,

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin regroupe 36 communes. Elle exerce des compétences qui sont à la fois stratégiques et structurantes pour le territoire et qui impactent directement ses habitants.

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL — 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée. A travers son projet de territoire, la CALL est au cœur d'un ambitieux projet de transformation. La Communauté d'Agglomération de Lens Liévin porte aujourd'hui de plus en plus de projets, souvent complexes et multi-partenariaux.

La directive (UE) 2022/2555 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 dite NIS2, relative à la sécurité des réseaux et des Systèmes d'Information, vise à renforcer le niveau de cybersécurité des tissus économique et administratif des pays membres de l'Union Européenne. Sa transposition dans le droit français doit intervenir très prochainement ; elle imposera pour les administrations publiques, notamment les collectivités de plus de 30.000 habitants (c'est ce que préconise actuellement l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information) un ensemble de recommandations en matière de cybersécurité qu'elles devront mettre en oeuvre en interne. Le Responsable Sécurité des Systèmes d'Information assurera pour l'autorité territoriale un rôle de conseil, d'assistance, d'information, de formation et d'alerte, dans le souci de protéger les données de l'administration dans laquelle il exerce.

Les trois collectivités dont la démographie les rend concernées par cette directive (Lens, Liévin et la CALL) ont convenu de mutualiser un tel poste à quotité égale (1/3 équivalent temps plein). La CALL se positionne pour porter le recrutement et convenir du remboursement des quotes-parts par les deux autres collectivités. Son anticipation et sa mutualisation pour les trois collectivités concernées revêt un certain intérêt pour réussir cette mise en conformité. La contractualisation de cette opération s'opèrera au travers de l'adhésion des deux communes au service commun informatique et à l'activation de la catégorie de services « prestations de conseils et expertise ».

Il est donc proposé de créer aujourd'hui le poste de responsable sécurité des systèmes d'Information mutualisé qui se chargera dans le cadre de sa mission de :

- Définir et mettre en œuvre la politique de sécurité des systèmes d'information,
- D'assurer la sensibilisation, la formation et le conseil sur les enjeux de la sécurité des systèmes,
- De gérer les incidents de sécurité et les crises cyber,
- De suivre la réglementation et les appels d'offres.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D30-DE

Il est précisé que :

- Cet emploi relèvera du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, relevant de la catégorie A ;
- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L.332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service ;
- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans,
- L'agent recruté par contrat devra justifier :
    - D'une bonne connaissance de l'environnement territorial et/ou institutionnel,
    - D'une connaissance des différents acteurs et partenaires dans le domaine de la sécurité du système d'information,
    - D'une connaissance juridique en matière de droit informatique lié à la sécurité des systèmes d'information et à la protection des données,
    - De connaissances approfondies des architectures et des fonctionnalités des systèmes d'information par l'expertise en administration des serveurs, réseaux et sécurité,
    - De la connaissance des règles de comptabilité publique et des marchés publics,
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité,
- Le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois public.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 21/02/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

82 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide de créer le poste permanent à temps complet de Responsable Sécurité des Systèmes d'Information mutualisé dans les conditions reprises ci -dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D31-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 janvier et 28 février 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 12 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 12
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Hélène CORRE à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Henri JACKOWSKI à Madame Martine GERMA, Monsieur André KUCHCINSKI à Madame Violette DUFOUR, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Dominique REAL à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Samia SADOUNE à Madame Katy CLEMENT

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle VERNACK

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D31-DE

C060325_D31

RESSOURCES ET MOYENS

****

Création d'un poste permanent à temps complet de Contrôleur Unité Collecte Déchèterie pour la direction Patrimoine et Cadre de Vie
Poste déjà présent au tableau des effectifs

Vu les articles L313-1 et L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois à temps complet,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet de : contrôleur unité collecte déchèterie,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le tableau des effectifs,

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a en charge la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés des 250 000 habitants de l'agglomération. Les responsabilités et missions qu'elle occupe s'adaptent en permanence aux évolutions de nos modes de consommation. Volume en augmentation, complexité des traitements, évolution du cadre réglementaire…

Aujourd'hui, sur le territoire de la CALL, une part significative des recettes proviennent de la revente des matériaux issus de collecte sélective. Si les déchets recyclables sont bien triés, cela contribue à faire baisser la charge résiduelle du coût du service.

Le service gestion des déchets s'est donc vu confier plusieurs objectifs ambitieux. A ce titre le service doit nécessairement évoluer et se renforcer pour être en capacité de relever ces nouveaux défis. En particulier, il s'agit désormais de mieux contrôler le bon déroulement des prestations externalisées au regard de cahiers des charges plus exigeants. Deux agents contrôleurs sont actuellement en poste, il est proposé de créer et identifier un troisième poste.

L'agent assurera la gestion et le suivi qualitatif et quantitatif des prestations de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. Il assurera également le contrôle d'exploitation des déchèteries, le suivi de la bonne exécution des marchés publics, de la qualité des prestations exécutées,

Il participera au suivi des consignes de sécurité pour les collectes, les déchèteries et s'assurera du bon entretien des équipements. Il sera l'interface vis à vis des usagers et auprès des représentants des communes membres. Il participera enfin à la mise en œuvre des nouvelles politiques en matière de gestion des déchets et participera aux actions de communication de la collectivité.

Il est précisé que :

- Cet emploi relèvera de la catégorie B ;

- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L.332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service ;

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D31-DE

- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

- L'agent recruté par contrat devra justifier :
    - D'une bonne connaissance de l'environnement territorial et/ou institutionnel et du territoire,
    - De la connaissance des misions liées au poste, ainsi que dans le domaine de compétences,
    - De connaissances en marchés publics, finances,
    - D'autonomie et de polyvalence,
    - De savoir respecter les procédures,
    - Du permis B.

- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant à la catégorie B territoriale et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité ;

- Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 21/02/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

82 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide de créer le poste permanent à temps complet de contrôleur unité collecte déchèterie dans les conditions reprises ci -dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D32-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 janvier et 28 février 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 12 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 12
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Hélène CORRE à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Henri JACKOWSKI à Madame Martine GERMA, Monsieur André KUCHCINSKI à Madame Violette DUFOUR, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Dominique REAL à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Samia SADOUNE à Madame Katy CLEMENT

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle VERNACK

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D32-DE

C060325_D32

RESSOURCES ET MOYENS

****

Mise à disposition dans le cadre d'une convention, d'un agent titulaire auprès des Services municipaux de la ville de Lens

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L. 512-6 à L. 512-17,

Vu les termes du projet de convention de mise à disposition passée entre la collectivité et les services municipaux de la ville de Lens, joint en annexe,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l'accord du fonctionnaire concerné,

Considérant que l'organe délibérant est informé préalablement de la mise à disposition d'un agent faisant partie des effectifs,

Considérant qu'en application de l'article 2 II du décret n° 2008-580 précité, l'assemblée peut décider de l'exonération partielle ou totale, temporaire ou définitive, du remboursement de la rémunération et des charges sociales afférentes lorsque la mise à disposition intervient auprès :

- entre une collectivité et un établissement public administratif dont elle est membre ou qui lui est rattaché,

Dans le respect des articles susmentionnés, il est proposé de mettre à disposition des services municipaux de la ville de Lens dans le cadre d'une convention tripartite, et à raison d'une quotité de travail fixée à 20% d'un équivalent temps plein un fonctionnaire afin d'exercer les missions d'assistant administratif auprès du cabinet de Monsieur le Maire de Lens et d'exonérer totalement l'organisme d'accueil du remboursement des rémunérations et charges sociales afférentes à la mise à disposition du fonctionnaire titulaire du grade d'adjoint administratif principal de 1ere classe, pour la totalité de la période de mise à disposition soit du 1er avril 2025 à la date de fin de mandature de Monsieur le Maire de Lens.

Ces dispositions seront incluses dans la convention de mise à disposition ci jointe en annexe, établie entre la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin et les services municipaux e la ville de Lens.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 21/02/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

82 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide d'accorder la mise à disposition d'un agent titulaire auprès des services municipaux de la ville de LENS dans les conditions reprises ci -dessus.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D32-DE

Autorise Monsieur le Président à signer tout document afférent à sa mise en œuvre.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D33-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 janvier et 28 février 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 12 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 12
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Hélène CORRE à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Henri JACKOWSKI à Madame Martine GERMA, Monsieur André KUCHCINSKI à Madame Violette DUFOUR, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Dominique REAL à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Samia SADOUNE à Madame Katy CLEMENT

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle VERNACK

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D33-DE

C060325_D33

RESSOURCES ET MOYENS

****

Dotation de solidarité communautaire 2025

Par délibération n°2014/CC030 du 29 janvier 2014, la Communauté d'agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et Environs (Artois Comm.) a instauré, conformément aux dispositions du VI de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, une Dotation de Solidarité Intercommunautaire (DSI) au bénéfice de la CALL ; DSI reversée intégralement aux communes membres (DSC 2023 :9,1M€).

Par délibération en date du 20 février 2024, la CABBALR a remis en cause l'engagement financier pris en application de la délibération du 6 décembre 2022 et a donc mis fin unilatéralement au versement historique de la DSI à la CALL, et par là même du partage historique de la fiscalité économique. Les versements de DSI de la CABBALR sont donc interrompus depuis le 1er janvier 2024.

La situation financière de la CALL, ne lui permet pas d'absorber cette perte de ressource. Cependant, afin d'atténuer les effets de la perte de DSC sur les communes, il a été décidé de maintenir une solidarité financière intercommunale.

Aussi, conformément à l'avenant n°1 du Pacte financier et fiscal de solidarité de 2024, il a été décidé de réduire progressivement le montant de la DSC versé aux communes ; passant d'une DSC de 9,1M€ en 2023 à 6 M€ en 2024. Pour 2025, le montant attribué aux communes au titre de la DSC est établi à 5M€.

Les versements aux communes seront effectués par douzième.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 21/02/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Fixe l'enveloppe de la DSC 2025 à **5M€** au titre de l'année 2025.

Fixe les nouveaux montants de la Dotation de Solidarité Communautaire 2025 par commune comme figurant dans le tableau en annexe 1 à la présente délibération.

Décide que les versements seront effectués par douzième.

Précise que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D33-DE

ANNEXE 1

DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE 2025

Conformément à l'avenant n°1 du PFFS

	Socle règlementaire			Part garantie Ancienne part "SIZIAF"	Part "Garantie de non baisse"	Total DSC 2025
	Part potentiel fical	Part revenu / hab.	Total socle règlementaire			
	15%	20%	35%	34%	31%	
ABLAIN-SAINT-NAZAIRE	7 495	3 818	**11 314**	**0**	**0**	**11 314**
ACHEVILLE	2 210	449	**2 659**	**0**	**6 637**	**9 296**
AIX-NOULETTE	12 772	11 145	**23 918**	**0**	**0**	**23 918**
ANGRES	18 105	16 892	**34 997**	**0**	**0**	**34 997**
ANNAY	15 489	14 670	**30 159**	**0**	**0**	**30 159**
AVION	61 824	82 366	**144 190**	**0**	**0**	**144 190**
BENIFONTAINE	1 170	14	**1 184**	**69 796**	**62 748**	**133 729**
BILLY-MONTIGNY	28 798	38 519	**67 317**	**0**	**0**	**67 317**
BOUVIGNY-BOYEFFLES	7 597	2 214	**9 811**	**0**	**0**	**9 811**
BULLY-LES-MINES	43 246	50 644	**93 890**	**0**	**0**	**93 890**
CARENCY	3 032	180	**3 212**	**0**	**0**	**3 212**
ELEU-DIT-LEAUWETTE	9 096	10 847	**19 943**	**0**	**0**	**19 943**
ESTEVELLES	7 743	6 618	**14 360**	**0**	**0**	**14 360**
FOUQUIERES-LES-LENS	21 688	27 791	**49 479**	**0**	**0**	**49 479**
GIVENCHY-EN-GOHELLE	7 325	2 483	**9 808**	**0**	**0**	**9 808**
GOUY-SERVINS	1 303	616	**1 919**	**0**	**0**	**1 919**
GRENAY	24 085	32 933	**57 018**	**0**	**0**	**57 018**
HARNES	18 377	52 092	**70 469**	**0**	**15 029**	**85 498**
HULLUCH	12 102	11 642	**23 744**	**161 592**	**145 275**	**330 611**
LENS	73 469	147 488	**220 957**	**0**	**0**	**220 957**
LIEVIN	90 952	139 330	**230 282**	**0**	**0**	**230 282**
LOISON-SOUS-LENS	14 442	21 556	**35 998**	**0**	**0**	**35 998**
LOOS-EN-GOHELLE	24 189	25 448	**49 636**	**287 993**	**258 911**	**596 541**
MAZINGARBE	23 466	35 886	**59 352**	**0**	**0**	**59 352**
MERICOURT	42 863	49 348	**92 210**	**0**	**0**	**92 210**
MEURCHIN	14 033	12 104	**26 137**	**169 950**	**152 788**	**348 875**
NOYELLES-SOUS-LENS	19 292	29 486	**48 778**	**0**	**0**	**48 778**
PONT-A-VENDIN	11 696	13 666	**25 362**	**176 315**	**158 511**	**360 188**
SAINS-EN-GOHELLE	22 014	23 832	**45 846**	**0**	**0**	**45 846**
SALLAUMINES	33 083	49 528	**82 611**	**0**	**0**	**82 611**
SERVINS	4 052	3 011	**7 063**	**0**	**0**	**7 063**
SOUCHEZ	9 162	5 336	**14 497**	**0**	**0**	**14 497**
VENDIN-LE-VIEIL	21 420	33 273	**54 693**	**380 490**	**342 068**	**777 251**
VILLERS-AU-BOIS	2 310	1 335	**3 645**	**0**	**0**	**3 645**
VIMY	12 951	6 698	**19 649**	**0**	**0**	**19 649**
WINGLES	27 149	36 742	**63 891**	**453 864**	**408 033**	**925 788**
TOTAL	**750 000**	**1 000 000**	**1 750 000**	**1 700 000**	**1 550 000**	**5 000 000**

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D34-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 janvier et 28 février 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 12 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 12
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Hélène CORRE à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Henri JACKOWSKI à Madame Martine GERMA, Monsieur André KUCHCINSKI à Madame Violette DUFOUR, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Dominique REAL à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Samia SADOUNE à Madame Katy CLEMENT

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle VERNACK

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D34-DE

C060325_D34

RESSOURCES ET MOYENS

****

Attribution de Compensation 2025 provisoire

La présente délibération a ainsi pour objet de fixer librement les montants de l'attribution de compensation au titre de l'exercice 2025, pour les 36 communes membres de la Communauté d'Agglomération, conformément aux modalités de répartition fixé par l'avenant n°1 du PFFS faisant suite à la délibération du 20 février 2024, par laquelle la CABBALR remet en cause l'engagement financier pris en application de la délibération du 6 décembre 2022 et met ainsi fin unilatéralement au versement historique de la DSI à la CALL, et par là même du partage historique de la fiscalité économique.

La situation financière de la CALL, ne lui permet pas d'absorber cette perte de ressource. Cependant, afin d'atténuer les effets de la perte de DSC sur les communes, il a été décidé de maintenir autant que faire se peut, une solidarité financière intercommunale.

Aussi, conformément à l'avenant au Pacte financier et fiscal de solidarité de 2024, il a été décidé de baisser progressivement le versement de la DSC aux communes à compter de 2024 (6M€). Pour 2025, le montant attribué aux communes au titre de la DSC est établi à 5M€.

D'autre part, en application du pacte financier et fiscal de solidarité, il est prévu, pour les communes qui bénéficient d'une augmentation de leur DSC (DSC 2025/DSC base 2021), de diminuer de manière proportionnelle leur AC.

Le dispositif prévu dans le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 10 novembre 2021 est le suivant :

1. Un maintien des attributions de compensation dites « socle » à leur niveau de 2021 au titre des transferts passés, à la fois de fiscalité et de charges.

2. L'évaluation systématique du coût des compétences transférées futures et leur déduction des attributions de compensation des communes concernées par ces transferts, tels que prévu à l'article L1609 nonies C du Code Général des Impôts.

3. La correction dérogatoire des attributions de compensation des communes disposant d'un niveau de dotation de solidarité communautaire (DSC) croissant par rapport au montant 2021 du fait de l'application des nouveaux critères à compter de 2022.

Si les deux premiers mécanismes s'inscrivent dans une logique d'application du droit commun, le troisième implique une révision dérogatoire nécessitant à la fois une décision à la majorité des 2/3 du Conseil de Communauté, ainsi que l'accord de chaque conseil municipal des communes intéressées par cette révision dérogatoire.

Afin de prendre en compte l'impact sur l'AC de la diminution du montant de la DSC fixé pour 2025 à 5M€ et en application de l'avenant n°1 du PFFS, l'attribution de compensation nette de l'attribution de compensation négative prévisionnelle 2025 est fixée à 33 491 865,12 € .

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D34-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 21/02/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de fixer le montant de l'attribution de compensation prévisionnelle 2025 par commune comme figurant dans le tableau annexé.

Décide que les montants des versements ou des reversements seront effectués par douzième.

Précise que le montant prévisionnel de l'AC sera modifié en cas de nouveaux transferts de compétences au cours de l'année 2025.

Précise que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D34-DE

ANNEXE 1

ATTRIBUTION DE COMPENSATION PREVISIONNELLE 2025

Conformément à l'avenant n°1 du PPFS

AC Prévisionnelle	Attributions de compensation positive 2021	Attributions de compensation négative 2021	Correction DSC prévisionnelle 2025	Attributions de compensation positive 2025 - prévisionnelle	Attributions de compensation négative 2025 - prévisionnelle
ABLAIN-SAINT-NAZAIRE		-24 391,00	8 435,65		-32 826,65
ACHEVILLE		-55 360,00	0,00		-55 360,00
AIX-NOULETTE	340 759,00		15 082,41	325 676,59	
ANGRES	142 231,00		20 009,87	122 221,13	
ANNAY	236 807,00		21 014,19	215 792,81	
AVION	1 178 324,00		97 008,79	1 081 315,21	
BENIFONTAINE		-43 012,00	0,00		-43 012,00
BILLY-MONTIGNY	723 888,00		42 750,48	681 137,52	
BOUVIGNY-BOYEFFLES	265 942,00		5 518,11	260 423,89	
BULLY-LES-MINES	541 959,00		62 765,87	479 193,13	
CARENCY		-26 391,00	2 309,80		-28 700,80
ELEU-DIT-LEAUWETTE	205 018,00		9 790,48	195 227,52	
ESTEVELLES	4 543,00		10 926,95		-6 383,95
FOUQUIERES-LES-LENS	724 691,00		31 335,32	693 355,68	
GIVENCHY-EN-GOHELLE		-44 676,00	6 603,67		-51 279,67
GOUY-SERVINS		-12 450,00	593,73		-13 043,73
GRENAY	725 943,00		36 487,42	689 455,58	
HARNES	5 877 676,00		0,00	5 877 676,00	
HULLUCH	205 942,00		0,00	205 942,00	
LENS	9 293 228,00		83 278,97	9 209 949,03	
LIEVIN	4 859 461,00		125 719,14	4 733 741,86	
LOISON-SOUS-LENS	982 307,00		13 318,25	968 988,75	
LOOS-EN-GOHELLE	380 148,00		0,00	380 148,00	
MAZINGARBE	1 637 040,00		40 212,38	1 596 827,62	
MERICOURT	361 649,00		59 581,94	302 067,06	
MEURCHIN		-62 985,00	0,00		-62 985,00
NOYELLES-SOUS-LENS	1 634 182,00		25 384,90	1 608 797,10	
PONT-A-VENDIN	67 542,00		0,00	67 542,00	
SAINS-EN-GOHELLE	239 314,00		27 096,92	212 217,08	
SALLAUMINES	1 199 635,00		45 504,59	1 154 130,41	
SERVINS		-9 576,00	3 527,33		-13 103,33
SOUCHEZ	36 193,00		10 315,33	25 877,67	
VENDIN-LE-VIEIL	1 146 487,00		0,00	1 146 487,00	
VILLERS-AU-BOIS		-16 349,00	1 871,60		-18 220,60
VIMY	286 616,00		10 660,78	275 955,22	
WINGLES	1 306 635,00		0,00	1 306 635,00	
Total	**34 604 160,00**	**-295 190,00**	**817 104,88**	**33 816 780,85**	**-324 915,73**

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D35-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 janvier et 28 février 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 12 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 12
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Hélène CORRE à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Henri JACKOWSKI à Madame Martine GERMA, Monsieur André KUCHCINSKI à Madame Violette DUFOUR, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Dominique REAL à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Samia SADOUNE à Madame Katy CLEMENT

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle VERNACK

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D35-DE

C060325_D35

RESSOURCES ET MOYENS

****

Rapport Préalable au Débat d'Orientations Budgétaires 2025

La tenue d'un débat sur les orientations budgétaires est obligatoire dans les communautés comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants dans les 10 semaines précédant le vote du Budget.

Vu la loi de de finances publiques pour l'année 2025,

Vu le projet de loi de programmation des finances publiques 2025-2028,

Vu les articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la note explicative de synthèse jointe en annexe,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 tant pour le Budget Principal que pour les Budgets Annexes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D36-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 janvier et 28 février 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **72 délégués étaient présents et 12 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 72
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 12
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Hélène CORRE à Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Henri JACKOWSKI à Madame Martine GERMA, Monsieur André KUCHCINSKI à Madame Violette DUFOUR, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Dominique REAL à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Samia SADOUNE à Madame Katy CLEMENT

Absent(s) excusé(s) : 7
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle VERNACK

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D36-DE

C060325_D36

MOTION

****

Motion présentée par le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et les élus du Groupe Socialiste, Verts et Apparentés, les élus du Groupe Républicain et les élus du Groupe Communiste et Républicain

Après moult rebondissements, notre pays s'est enfin doté d'un budget. Sans surprise, son contenu se révèle aux antipodes des engagements initiaux de François Bayrou lors de sa déclaration de politique générale, où il affirmait *« avoir confiance dans les collectivités et leur donner une place centrale* », louant au passage leurs investissements.

Dès la nomination des deux derniers Premiers ministres, la trajectoire budgétaire suivie était prévisible. Une fois encore, aucune stratégie économique claire et porteuse de progrès social ne se dégage du budget récemment voté, sinon celle de l'austérité, appliquée avec une rigueur aveugle sous couvert de maîtrise des comptes publics. Cette politique vise avant tout à réduire l'action publique, au mépris des besoins fondamentaux de la population. Ce sont, encore une fois, les collectivités qui se retrouvent sommées de pallier les carences d'un État qui renonce à son rôle moteur en matière de services publics et d'investissement.

Face à ce que l'exécutif qualifie pudiquement de « *dérapage budgétaire* », l'ancien ministre des Finances Bruno Lemaire s'est contenté d'admettre une « *erreur d'évaluation des recettes* », tandis que le secrétaire général de l'Élysée refuse tout bonnement d'être auditionné par la commission des finances de l'Assemblée nationale. Ce mépris des exigences de transparence démocratique n'a d'égal que l'entêtement du gouvernement à poursuivre une politique libérale qui étrangle les services publics, accroît les inégalités et affaiblit les collectivités territoriales, injustement accusées d'avoir participé à ce marasme.

Ce faisant, ils oublient que le Maire reste le personnage politique préféré des Français car il est, au quotidien, au plus près des populations et qu'il répond au mieux à leurs besoins, à leurs attentes. A l'heure de la défiance permanente, la commune et l'EPCI restent plébiscités par les habitants. Leur travail, leurs résultats ne méritent pas la punition, la purge qu'on leur inflige.

Un démantèlement méthodique des ressources locales

Entre les baisses de dotation, le pacte dit de Cahors, la suppression de la taxe professionnelle, puis celle de la taxe d'habitation, les gouvernements successifs ont progressivement réduit l'autonomie financière des collectivités. Aujourd'hui, celles-ci sont asphyxiées par la hausse des coûts de l'énergie et des matières premières ou encore l'accumulation de nouvelles obligations. A tout cela s'ajoutent défaillances chroniques de l'État et les transferts de charges non compensés à l'image, par exemple, de ce qui se passe avec La Poste.

Selon une récente publication de la DGFIP, l'épargne des collectivités et des EPCI a chuté en 2024, leur capacité d'autofinancement s'effondrant de plus de 16 %. Et pourtant, le gouvernement persiste dans cette spirale d'appauvrissement des territoires en annonçant une nouvelle ponction de 2,2 milliards d'euros sur leurs recettes :

- **Gel de la TVA** pour un montant de 1,2 milliard d'euros,
- **Mise en réserve contrainte** de 1 milliard d'euros prélevé sur les budgets de 2 100 collectivités et intercommunalités.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D36-DE

Le gouvernement pense-t-il sérieusement que l'on peut rééquilibrer les comptes publics et relancer la croissance en étranglant toujours plus les territoires et en comprimant leurs marges de manœuvre ?

À peine la contribution exceptionnelle – déjà très modeste et temporaire – sur les bénéfices des grandes entreprises a-t-elle été annoncée que fusaient les menaces de délocalisation et de licenciements massifs. Mais que se passera-t-il demain si nos collectivités, qui représentent **près de 70 % de l'investissement public**, sont contraintes de différer la majorité de leurs projets faute de financement ?

Une alternative est possible : investir dans les services publics et la transition écologique

Non, **les collectivités ne sont pas « trop dépensières »**, contrairement aux accusations récurrentes du Président de la République et de ses partisans. Notre Communauté d'agglomération n'engage pas de dépenses somptuaires, mais bien des investissements indispensables à la vie quotidienne de nos concitoyens :

- **Développement économique et social**,
- **Accès à des services publics de qualité**,
- **Éducation, culture, santé, sport**,
- **Transition écologique et lutte contre le réchauffement climatique**.

Engagés dans la deuxième phase de notre projet de territoire, nous sommes pleinement conscients des défis auxquels nous devons faire face : logement, mobilité, développement durable, accès aux soins… Mais comment pourrions-nous mener ces combats avec un **Fonds vert amputé de moitié** et des restrictions budgétaires toujours plus lourdes ?

Nous demandons un changement de cap immédiat

Considérant que l'autonomie financière des collectivités locales est une nouvelle fois remise en cause, au détriment de la démocratie locale et de la justice sociale ;

Considérant que le gouvernement ignore délibérément le rôle moteur des collectivités dans la dynamique économique des territoires et, à travers elles, de l'ensemble du pays ;

Considérant que « sérieux budgétaire » ne saurait signifier austérité aveugle, et que les économies imposées affaibliront drastiquement les services publics locaux et les investissements structurants, au détriment des citoyens ;

Considérant que ce choix politique aura des conséquences désastreuses sur la vie quotidienne de notre population, aggravera les fractures sociales et territoriales et fragilisera davantage encore le tissu économique local ;

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

82 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Louis MOMPEU)

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-C060325_D36-DE

Nous, **les élus du Groupe Socialiste, Verts et Apparentés, les élus du Groupe Républicain et les élus du Groupe Communiste et Républicain**, **demandons solennellement au gouvernement d'engager sans tarder une réorientation budgétaire fondée sur une fiscalité plus juste, et une meilleure répartition des richesses, afin de permettre aux collectivités de mener à bien leurs missions essentielles.**

À cette fin, nous exigeons la mise en place, dans les plus brefs délais, d'un **véritable dialogue national avec les collectivités locales**, afin que des **lois de finances rectificatives** viennent rétablir les ressources nécessaires à l'action publique locale et cruciales pour répondre aux défis sociaux et environnementaux qui s'annoncent.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.